

JUSTICE

Trahissons croisées
contre les délateurs

Page C 3

PHILOSOPHIE

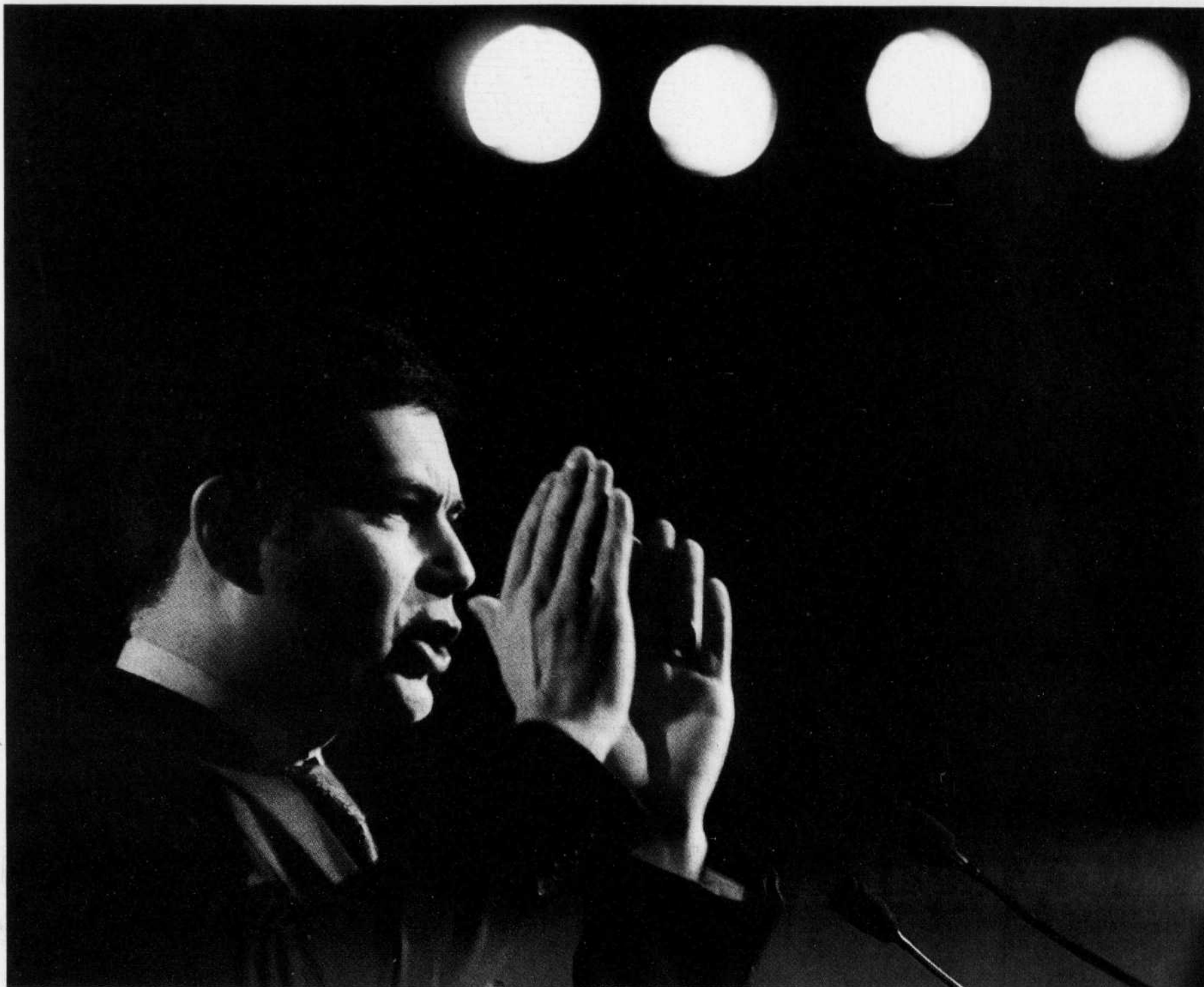
Autour du cours « Éthique
et culture religieuse »

Page C 6

CAHIER

C

PERSPECTIVES



Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, lors du caucus de son parti, plus tôt cette semaine. À l'avenir, Mario Dumont entend se consacrer davantage à ce qu'il fait le mieux, à ce qu'il aime le plus: établir des rapports directs avec les électeurs sur le terrain. PETER MCCABE ARCHIVES PRESSE CANADIENNE

La « salade » du chef

Si l'ADQ croit que son message n'est que mal communiqué, d'autres voix soulignent un manque de cohérence

ROBERT DUTRISAC

Québec — Les temps sont durs pour l'Action démocratique du Québec. Mais l'heure n'est pas à la déprime comme au lendemain des élections de 2003, lorsque le parti de Mario Dumont, après avoir connu une vertigineuse euphorie en 2002 et pour une bonne partie de 2003, avait chuté en vrille. Dans l'entourage du chef adéquiste, c'est le mot « institutionnalisation » qui est sur toutes les lèvres. Après l'instinct, la méthode. Après les clips ponctuels, le plan de communication. Le message — cette « salade » dont a parlé Mario Dumont — est le bon, mais il passe mal.

« On ne peut pas nous demander d'avoir l'organisation et l'efficacité d'un parti qui a 140 ans d'histoire en 12 mois », a lancé jeudi dans un point de presse le leader parlementaire de l'ADQ, Sébastien Proulx, après que son chef eut annoncé la composition de son nouveau cabinet fantôme. Dans l'entourage de Mario Dumont, on est jaloux des libéraux, de leur manière de livrer leur message, systématiquement, de la répétition du message qui, à moyen terme, finit par s'incruster dans l'esprit des électeurs telle une ritournelle.

À l'ADQ, les communications n'avaient jamais été « institutionnalisées », constate-t-on. Avant les dernières élections, les communications, c'était souvent l'affaire de Mario Dumont lui-même et de son conseiller, Jean-Nicolas Gagné, ainsi que d'un ou deux autres collaborateurs. L'ADQ n'avait qu'une seule question à préparer par semaine pour la période de questions. La petite équipe réagissait prestement à l'actualité politique. S'il y avait bien un plan de communication, il n'était guère élaboré.

Après les élections de mars 2007, ce sont 36 députés qui se sont ajoutés aux cinq élus adéquistes qui tenaient le fort, le cinquième, Sylvain Légaré, ayant fait son entrée à l'Assemblée nationale à la faveur d'une élection partielle dans Vanier en septembre 2004. Trente-six députés dont les plus aguerris, comme Pierre Gingras ou Martin Cami-



Après les élections de mars 2007, ce sont 36 députés qui se sont ajoutés aux cinq élus adéquistes qui tenaient le fort. Pour la plupart néophytes, ces députés ont passé la dernière année à faire leur apprentissage. JACQUES NADEAU LE DEVOIR

rand, avaient été maires ou, comme Gilles Taillon, cet ancien fonctionnaire devenu président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), connaissaient les rouages de l'État. Les autres étaient de purs néophytes.

Ces députés ont passé la dernière année à faire leur apprentissage. Dans cette optique, ils ont reçu l'ordre de ne manquer aucune leçon, d'être présents au parlement tous les jours que siège l'Assemblée nationale et d'assister à toutes les périodes de questions, à moins d'un empêchement majeur. Mario Dumont a consacré lui-même beaucoup de temps à la préparation de la période de questions ainsi qu'à surveiller « la garderie », vocabulaire que les mauvaises langues ont collé au caucus adéquiste.

Cette semaine, changement de consigne. Les députés, et Mario Dumont donnera l'exemple, sont invités à passer davantage de temps dans leur comté. L'ancien député bloquiste Pierre Brien, qui était conseiller

du chef adéquiste, est devenu directeur du cabinet du leader parlementaire, qui aura la main haute sur la préparation de la période de questions. Mario Dumont est libéré de cette tâche. En outre, il n'est plus porte-parole dans aucun domaine, ayant cédé la responsabilité des affaires intergouvernementales canadiennes au député de Mirabel, François Desrochers.

Mario Dumont entend se consacrer davantage à ce qu'il fait le mieux, signale-t-on, à ce qu'il aime le plus: établir des rapports directs avec les électeurs sur le terrain. On cite comme exemple la visite qu'il a faite la semaine dernière à Saint-Philippe, sur la rive sud de Montréal, à un jet de pierre de la réserve de Kahnawake. Dénonçant la lâcheté du gouvernement Charest, Mario Dumont a posé aux côtés de petits commerçants qui perdent des revenus à cause de la contrebande de cigarettes.

Jeudi, en conférence de presse, Mario

Dumont a affirmé que son parti devait revenir aux éléments fondamentaux de la pensée adéquiste: la famille, l'autonomie, la saine gestion des finances publiques, la réforme de la santé. Ce n'est pas le message qui cloche, c'est sa livraison, croit-il.

Tout au plus, le chef adéquiste a reconnu que son organisation avait commis de « petites erreurs stratégiques » et de communication. On reconnaît aujourd'hui que la motion de confiance sur l'abolition des commissions scolaires, présentée l'automne dernier, avait été une erreur. Non pas que l'idée d'abolir les commissions scolaires ne soit pas bonne, soutient-on dans l'entourage de Mario Dumont, mais les Québécois ne voulaient rien entendre d'aller aux urnes.

Ce constat, les conseillers adéquistes le font aujourd'hui. C'est ce qui explique qu'ils ne sombrent pas dans le découragement, d'ailleurs. Les Québécois sont satisfaits de ce gouvernement minoritaire. On ne croit guère au scénario d'élections à l'automne. L'ADQ dispose donc de temps pour renverser la vapeur.

Une certaine incohérence

On peut toutefois entretenir des doutes sur la qualité du message adéquiste et, surtout, sur sa cohérence. Selon le politologue Frédéric Boily, qui vient de publier un intéressant ouvrage sur l'ADQ — *Mario Dumont et l'Action démocratique du Québec, entre populisme et démocratie* —, l'ADQ est un parti populiste, le populisme n'étant pas une idéologie mais bien un style politique. C'est un parti populiste qui tente d'élargir sa base.

Homme politique populiste, Mario Dumont a toujours misé sur son image d'« homme du commun », non seulement proche des préoccupations du peuple, mais aussi venant du peuple, note l'auteur.

En 2003, l'ADQ a adopté un populisme que Frédéric Boily qualifie de contestataire. C'est celui du parti qui est contre le système « libéral-péquistes », les cliques au pouvoir, la bureaucratie qui étouffe l'initiative personnelles des entrepreneurs et les groupes de pression, à commencer par les syndicats, dont il faut briser le monopole. Ces positions

VOIR PAGE C 2: SALADE

PERSPECTIVES



Gil Courtemanche

Vu de loin

La Haye — Un proverbe africain dit que l'étranger voit parfois mieux les choses que celui qui les vit. Quand je regarde ces jours-ci ce qui se passe sur le continent nord-américain, je me sens un peu comme l'étranger qui parvient à voir la forêt plutôt que l'arbre.

Je me rends compte avec stupéfaction qu'on accepte sans trop regimber que le gouvernement Charest donne à des millionnaires des millions, des milliards qui auraient pu profiter aux régions. Je parle ici de l'énergie éolienne, qui aurait pu lancer le développement des régions, leur donner une forme d'autonomie. Vue d'ici, cette décision semble encore plus aberrante, scandaleuse. Un cadeau à des riches, qui n'ont pas besoin de cadeaux, alors que dans les régions concernées existait une volonté collective de s'approprier et de développer cette richesse commune. De près, j'aurais tenté de trouver des nuances et des explications; de loin, je vois bien que le gouvernement Charest a choisi le capitalisme gratuit. Le capitalisme gratuit, c'est le droit de faire des millions avec une ressource qui aurait pu profiter à l'État ou à la collectivité, ce qui ici, en Europe, est la même chose. De loin, je me rends surtout compte que ce cadeau aux riches va en bonne partie à l'EDF, l'Hydro-Québec français. Nous donnons donc à une entreprise publique étrangère la possibilité de donner à ses clients des rabais à partir des profits réalisés ici. On admettra que c'est un curieux paradoxe.

Vus de loin, Stéphane Dion et le Parti libéral semblent encore plus pusillanimes, plus ridicules et plus fous qu'ils ne nous le paraissent chez nous.

La politique du plus puissant pays du monde est une campagne de publicité permanente qui oppose des individus et jamais des idées, des projets, des principes

Ici, cet avachissement permanent, ce refus d'exister comme parti, ce refus du risque de l'engagement politique, cette négation permanente de ses principes, feraient disparaître le chef et le parti. Chez nous, cela semble de plus en plus normal et acceptable.

Pis. Dans la nuit de mardi à mercredi, la semaine dernière, je suivais les résultats des primaires en Indiana et en Caroline du Nord. J'ai longtemps couvert la politique américaine. Ses mœurs, ses mécanismes et ses habitudes me sont familiers. Parallèlement, je regardais un débat français sur la faim dans le monde dans le cadre de la crise alimentaire. Politiciens, journalistes, spécialistes. Les idées fusaient, les principes s'affrontaient, les idées s'exprimaient.

Sur CNN, journalistes, politiciens et spécialistes commentaient la victoire retentissante d'Obama en Caroline et le petit gain de Mme Clinton en Indiana. Malgré la victoire d'Obama, les commentaires étaient unanimes: le jeune sénateur de l'Illinois est trop intellectuel, il devrait emprunter au discours de Hillary Clinton, être plus près des gens ordinaires. On ne parlait que de l'image et de l'impression, jamais des idées ou des principes que défendent ces deux candidats. L'analyse était particulièrement fine. Obama fait mieux avec les jeunes. Clinton réussit chez les cols bleus pauvres et sans instruction. Comment faire en sorte qu'Obama puisse rejoindre cette catégorie, cette clientèle d'électeurs qui lui échappe pour le moment? Il aurait aussi des problèmes avec les catholiques, avec les plombiers blancs qui sont racistes et les homosexuels qui possèdent des Harley Davidson.

Pas un mot durant quatre heures sur la direction que proposent les deux candidats, sinon pour dire que les sondages révèlent que, sur l'économie, Clinton possède un avantage auprès des démocrates conservateurs et qu'Obama, donc, devrait infléchir son discours pour séduire cette portion de l'électorat.

De près, on a l'impression qu'un profond débat se déroule. De loin, d'un endroit où les idées existent encore, on découvre que la politique américaine n'est devenue qu'une lutte publicitaire entre Best Buy et Bureau en gros. On vend les mêmes produits, mais les rabais sont différents selon les jours. La politique du plus puissant pays du monde est une campagne de publicité permanente qui oppose des individus et jamais des idées, des projets, des principes. Nous sommes dans le royaume du cliché.

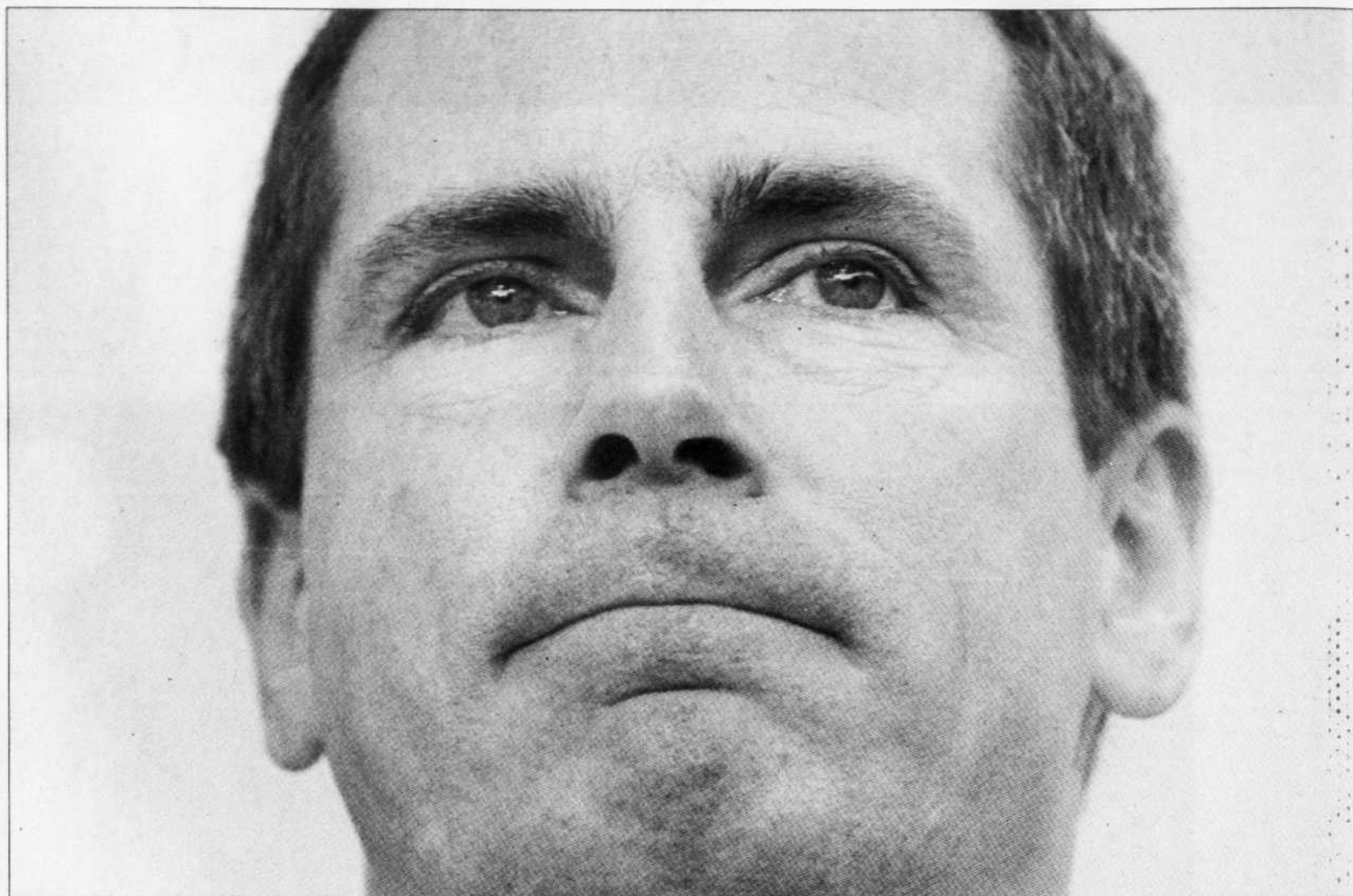
Chez nous, pour paraître un candidat favorable aux familles, il faut parler congé parental, allocations familiales, places en garderie, tout cela dans le même discours. Aux USA d'Elvis Grattton (il a raison), le candidat se contente de dire qu'il croit aux valeurs familiales et qu'il refuse que la famille disparaisse. Si un candidat est perçu comme antiguerre, comme Obama, il doit proclamer qu'il ne mettra pas en danger la sécurité du pays. Si on le soupçonne d'être libéral, il raconte son «rêve américain». Si on lui demande s'il est progressiste, il répond qu'il croit aux valeurs américaines qui sont la démocratie, la justice et... non, pas l'égalité. Cela ne se dit pas.

Mercrredi, Hillary Clinton, qui a perdu mais refuse de le reconnaître, a prononcé un discours qui illustre bien la caractéristique fondamentale de la politique américaine: le marché et les clientèles. Pas un mot sur les différences d'orientation entre elle et le sénateur de l'Illinois, pas un mot sur le projet pour les citoyens américains. «Je suis celle qui peut gagner [...] je gagne chez les catholiques, chez les personnes âgées qui votent plus que les jeunes [...] je gagne chez les agriculteurs qui votent démocrate [...] chez les ouvriers pauvres.»

Barak Obama a aussi compris le jeu. Durant son discours après la victoire, il s'est couché dans l'*American dream*, dont il est un enfant, il a parlé des familles, il a évoqué son patriotisme et, pour ne pas laisser les catholiques ou les fondamentalistes en reste, il a terminé en disant «God bless America», ce qu'il ne disait jamais avant. Obama rentre dans le moule Wal-Mart de la politique américaine.

Pis encore, vu de loin. Je me demande pourquoi le Parti libéral ne fusionne pas avec le Parti conservateur puisqu'ils sont d'accord sur tout. Vu de loin, Stéphane Dion est un Schtroumpf.

Collaborateur du Devoir



CHRIS WATTIE REUTERS

«Parler de provinces démunies et nanties n'a plus de sens en 2008. Nous sommes maintenant une nation de nantis», affirmait récemment le premier ministre ontarien, Dalton McGuinty.

L'Ontario à la porte de la péréquation

La situation, exceptionnelle, ébranle la province

L'économie ontarienne ralentit. Son secteur manufacturier en arrache. La province pourrait même bénéficier de la péréquation d'ici quelques années. Piqué au vif, le gouvernement McGuinty n'en veut pas. Il pense même que la péréquation a fait son temps et que sa province devrait récupérer une plus grande part des milliards que ses contribuables envoient à Ottawa. Le partage de la richesse entre les provinces canadiennes serait-il en péril?

MANON CORNELIER

La nouvelle a fait mal. Selon un rapport du Groupe financier Banque TD, l'Ontario pourrait avoir droit à des paiements de péréquation de 400 millions de dollars en 2011 et de 1,3 milliard en 2012. L'Ontario! Une province qui produit 40 % de la richesse canadienne.

À Queen's Park, ce fut une bombe. Dans la province, le choc. De passage devant la Chambre de commerce d'Ottawa il y a un peu plus d'une semaine, le premier ministre Dalton McGuinty affichait ses doutes à l'égard du programme de péréquation. «Envoyer tout cet argent ontarien au gouvernement fédéral afin qu'il le redistribue dans le reste du pays avait du sens il y a quelques décennies, quand il fallait assurer l'égalité des chances. [...] Mais cela n'a plus de sens parce que, justement, la péréquation a fonctionné pour ces provinces. Elles vont mieux. Elles sont plus fortes.» Il ajoutait: «Parler de provinces démunies et nanties n'a plus de sens en 2008. Nous sommes maintenant une nation de nantis.»

Mais que changerait-il à la péréquation? Il ne l'a pas dit et personne à Queen's Park n'était disponible pour répondre aux questions du *Devoir*, malgré des demandes répétées.

Chose certaine, l'Ontario n'est pas démunie. Sa croissance s'est bel et bien maintenue entre 2002 et 2007, mais celle des provinces de l'Ouest s'est accélérée à la vitesse grand V sous l'effet de la flambée des prix du pétrole et des ressources naturelles. Pour comprendre l'effet de ce phénomène sur la péréquation, un détour s'impose.

Le cube Rubik

Les paiements de péréquation permettent à toutes les provinces d'offrir

des services comparables à leurs citoyens. Contrairement à l'impression générale, cependant, ce ne sont pas les provinces qui financent le programme mais bien Ottawa, qui pige dans ses coffres où atterrissent les impôts et les taxes de tous les Canadiens.

Chaque année, le fédéral calcule, à partir d'une formule complexe, la capacité fiscale par habitant de chaque province, c'est-à-dire ce qu'elle serait capable de collecter si elle occupait tous les champs fiscaux à sa disposition. Ottawa fait une moyenne et verse une compensation par habitant aux provinces qui se retrouvent sous la moyenne.

La formule de calcul a souvent été revue, tout comme le traitement réservé aux revenus provenant des ressources naturelles. Pour compliquer le tout, de nombreuses distorsions sont apparues avec la conclusion d'accords parallèles entre Ottawa et certaines provinces, en particulier Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse (Accords Atlantique).

Ces changements et exceptions ont fini par embrouiller le système. Pour démêler l'écheveau, le gouvernement Martin a créé en 2005 un groupe d'étude sur la péréquation présidé par Al O'Brien. Son rapport a été présenté au gouvernement Harper en juin 2006 et a servi d'inspiration à la réforme menée par le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, en mars 2007. Cette réforme a provoqué des escandales avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse mais faisait écho à la plupart des revendications des provinces au fil des ans.

Cela n'a pas suffi à calmer Dalton McGuinty. Selon ses calculs, les Ontariens versent au-delà de 20 milliards de

plus en taxes fédérales qu'ils n'en reçoivent sous forme de services, programmes ou transferts. Par conséquent, si la province devait recevoir de la péréquation, ce sont ses contribuables qui la paieraient, s'indigne-t-on à Toronto. Une absurdité, au dire même de M. McGuinty.

Fausse route

Selon les experts, le premier ministre mêle les choux et les navets. Tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, sont soumis au même régime fiscal fédéral. C'est leur richesse qui détermine l'importance de leur compte de taxes, et les Ontariens ne font face à aucune discrimination à cet égard. Ils en paient davantage parce qu'ils sont plus riches. Mais une fois que l'argent est dans les coffres fédéraux, il revient à Ottawa d'en assurer la redistribution, et la péréquation n'est qu'un maigre rouage de cette opération. Elle ne représente en effet que 13 des 240 milliards de dépenses fédérales.

Ancien recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix a siégé à la commission O'Brien. Il rappelle qu'«aucun pays au monde ne pourrait survivre sans redistribution de la richesse». S'il fallait conclure que chaque dollar versé à un gouvernement doit revenir là d'où il vient, la région torontoise devrait alors bénéficier de la part du lion du budget ontarien et les régions plus pauvres, comme le Nord, être privées de services.

Professeur d'économie à l'université Queen's, Thomas Courchene trouve que «M. McGuinty pousse son argument beaucoup trop loin». Ce spécialiste du fédéralisme fiscal comprend par contre le désir du premier ministre ontarien de réexaminer un programme qui pourrait conduire à ranger parmi les provinces pauvres une province possédant le deuxième revenu par habitant.

Tous s'entendent pour dire que la situation actuelle est exceptionnelle. Elle est attribuable à la flambée des prix des ressources naturelles qui a fait bondir la capacité fiscale de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et même de Ter-

re-Neuve. Or plus l'écart se creuse entre ces provinces et les autres, plus la capacité fiscale de l'Ontario risque d'être inférieure à la moyenne nationale, ce qui lui donnerait droit à des paiements de péréquation.

Défis et dilemmes

Cette situation pose tout un défi au gouvernement Harper, qui, pour l'instant, refuse d'envisager de changer sa formule. Si l'Ontario recevait de la péréquation, cela signifierait qu'environ 70 % de la population canadienne vivrait sous ce régime, une situation insoutenable financièrement pour Ottawa, note M. Courchene. Au début des années 1980, la hausse du prix du pétrole avait mené au même scénario et Ottawa avait réagi en modifiant la loi pour exclure l'Ontario. «Ottawa est sur la sellette», de souligner le professeur.

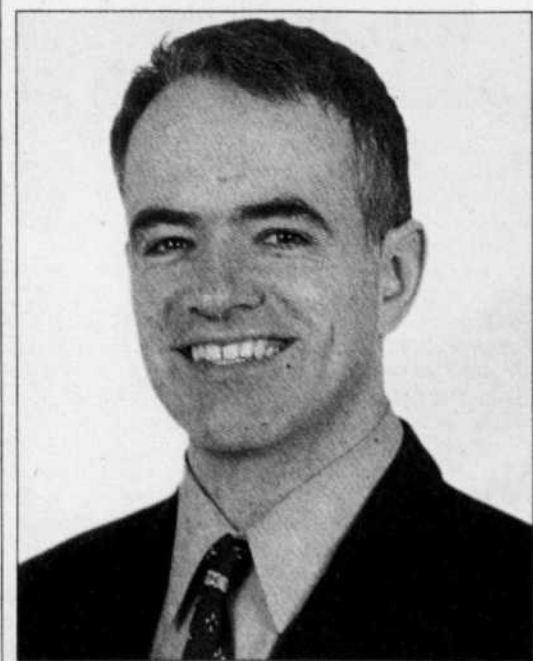
Robert Lacroix pense que la redistribution de la richesse va continuer à créer des tensions, car le contexte a changé. Par le passé, les fonds destinés aux régions plus pauvres revenaient vers les plus riches à travers l'achat de biens manufacturés, par exemple. Aujourd'hui, on s'approvisionne chez les compétiteurs étrangers et les provinces productrices de pétrole et de gaz exportent le gros de leur production. «Le coût de la générosité est devenu plus élevé», résume-t-il.

Pour Al O'Brien, qui fut sous-ministre des Finances de l'Alberta, l'enjeu est fondamental pour la fédération. «Si on veut que les services soient offerts de façon décentralisée par les gouvernements provinciaux, il faut inévitablement avoir un mécanisme pour atténuer l'écart de capacité fiscale. Sinon, on devra imposer à certains citoyens un fardeau fiscal disproportionné, ce qui incitera davantage de gens à migrer vers les provinces mieux nanties. De plus, cela accentuera la pression en faveur d'une intervention directe d'Ottawa dans l'offre de services aux citoyens. La péréquation permet de maintenir la décentralisation en offrant aux provinces les moyens de respecter leurs obligations constitutionnelles.»

Collaboratrice du Devoir

SALADE

SUITE DE LA PAGE C 1



Pierre Brien est devenu directeur du cabinet du leader parlementaire, qui aura la main haute sur la préparation de la période de questions. Mario Dumont est libéré de cette tâche.

rappellent le programme défendu par le Reform Party et l'Alliance canadienne, souligne l'universitaire.

En 2007, comme c'est souvent le cas avec les partis populistes contestataires, l'ADQ a migré vers le populisme identitaire en exploitant la controverse sur les accommodements raisonnables et les menaces que l'immigration représenterait sur l'identité québécoise. Le parti mise également de plus en plus sur les enjeux de sécurité, de la loi et l'ordre. Évidemment, l'ADQ ne va pas aussi loin que les partis populistes de droite en Europe, notamment le Front national de Jean-Marie Le Pen, qui accuse l'immigration d'avoir causé la décadence de la France. Mais Frédéric Boily estime que cette pente est dangereuse alors que l'ADQ doit sortir du populisme pour élargir sa base en se présentant comme un parti de centre droit.

Dans l'entourage de Mario Dumont, on déteste ce vocable populiste dont on connaît les connotations péjoratives. On apprécie cependant cette étiquette de parti de centre droit.

De fait, il existe plusieurs tendances au sein de l'ADQ. On compte évidemment la tendance, sans doute dominante, qu'on pourrait nommer «conservatisme du terroir», qu'incarne Mario Dumont, mais aussi le député de Beauce-Nord, Janvier Grondin, comme beaucoup d'autres élus adéquistes. Il y a l'influence social-démocrate de l'économiste Diane Bellemare, la conseillère du chef qui s'est présentée dans

Pointe-aux-Trembles lors de la dernière élection partielle. Même si elle était auparavant économiste au Conseil du patronat du Québec, elle est une spécialiste des mesures actives d'emploi mises en œuvre dans les pays sociaux-démocrates les plus avancés d'Europe. Il y a aussi des anciens péquistes, comme Stéphane Le Bouyonnet, le président de la Commission politique de l'ADQ, qui ne jure que par l'interventionnisme de l'État dans l'économie. On note des souverainistes, comme le déjà nommé Pierre Brien, dont on ne sait si la flamme indépendantiste est éteinte à tout jamais. Enfin, il y a cette tendance libérale, genre «Angry White Males» ou «Liberté, je crie ton nom» de CHOI-FM, qu'incarnent les jeunes Jean-Nicolas Gagné et le nouvel attaché de presse, Sébastien Gariépy, alias la Merveille Masquée.

La dernière mouture du programme de l'ADQ, présentée au congrès de la mi-mars, témoigne de cette diversité qui confine à la contradiction. À droite, les adéquistes s'inquiètent de l'immigration. «On importe du chômage», avait déclaré Stéphane Le Bouyonnet lors de la présentation du document. À gauche, l'ADQ propose la plus ambitieuse — et coûteuse — politique familiale jamais défendue par un parti politique au Québec ainsi que des interventions de l'État pour soutenir le capital de risque, deux orientations dignes des social-démocraties les plus orthodoxes. Décidément, la salade que tente de vendre l'ADQ est bien mélangée.

Le Devoir

PERSPECTIVES

Trahisons croisées contre les délateurs

Les lacunes dans l'encadrement des témoins repentis refont surface

L'encadrement des témoins repentis est une expérience qui a mal tourné au Québec. Des policiers ont joué aux alchimistes avec de redoutables criminels qui ont été récompensés pour leur collaboration avec l'État par une remise en liberté hâtive... sans égard au risque. Combien de bombes à retardement ne demandent qu'à exploser?

BRIAN MYLES

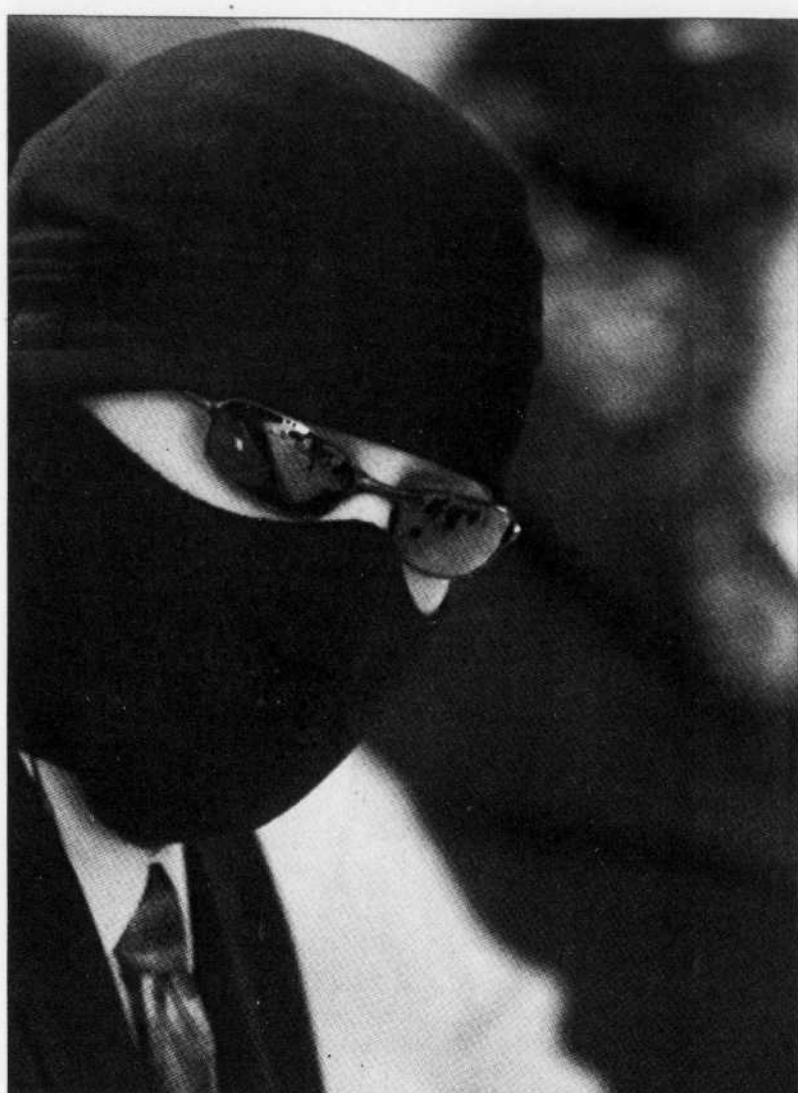
Les témoins repentis, ou délateurs, au Québec, c'est une sérieuse industrie. Les criminels de carrière qui retournent leur veste ont acquis une telle importance dans les enquêtes sur le crime organisé que les policiers cherchent à les recruter à la sortie des prisons et des maisons de transition. Rien de moins!

Pour un enquêteur, le recrutement d'un informateur ou d'un agent source (le criminel qui infiltre volontairement le monde interlope au profit de la police) est synonyme d'avancement de carrière. Et tous les moyens sont bons pour appâter une «source humaine». Des policiers ont déjà inséré dans la divulgation de la preuve faite à des avocats de la défense des notes d'une rencontre entre un accusé et un enquêteur, alors que c'était complètement faux. Une fois l'information erronée parvenue aux oreilles du «milieu», le criminel en question était cuit, et il ne restait plus alors qu'à le cueillir comme délateur... bien malgré lui.

L'exemple n'est pas tiré d'un polar, mais d'une thèse de doctorat remarquable d'une étudiante en criminologie de l'Université de Montréal, Mathilde Turcotte. Elle a réussi à discuter à la fois avec les sources humaines (informateurs, agents sources et témoins repentis) et les policiers contrôleurs au sujet de leur relation malsaine. Sous le couvert de l'anonymat, les policiers confirment l'existence des coups fourrés dont se plaignent les repentis. Sauf quelques rares exceptions, ils recrutent sous la contrainte et la pression. Ils feignent même l'indifférence et rabaisent parfois les sources lors du premier contact, dans l'espoir d'acheter leur collaboration à rabais. La tactique semble porter ses fruits. «Tu te sens con quand même la police trouve que t'es pas un bon criminel», affirme un informateur sous le couvert de l'anonymat dans cette recherche.

Un système fragilisé

Le système de recrutement est fondé sur le principe que les sources connaissent mal le régime lorsqu'elles tombent dans les bras de la police, ce qui procure aux autorités un avantage



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Sauf quelques rares exceptions, les policiers recrutent les délateurs sous la contrainte et la pression. À l'initiative de Denis «Jim» Boivin, l'Association des témoins spéciaux du Québec a été lancée en 2002 pour exposer publiquement les irrégularités dans l'encadrement des délateurs.

indéniable dans la négociation. Les forces de l'ordre sont en voie de perdre cette longueur d'avance. C'est grandement la faute d'Internet et de l'entêtement d'une quinzaine de repentis qui se sont regroupés pour faire valoir leurs droits.

À l'initiative de Denis «Jim» Boivin, l'Association des témoins spéciaux du Québec (ATSQ) a été lancée en 2002 pour exposer publiquement les irrégularités dans l'encadrement des délateurs. En discutant entre eux, les repentis se sont rendu compte qu'ils avaient été floués.

Les enquêteurs promettent mer et monde (de l'argent, une maison, une voiture, une nouvelle identité, etc.) aux sources pour les convaincre de se mettre à table. Ils leur cachent cependant un fait crucial: ils n'exercent aucune influence sur les décisions des comités contrôleurs. Formés de représentants de la police, de la Direction des poursuites publiques, des Services cor-

rectionnels et de la Direction générale de la sécurité et de la prévention au ministère de la Sécurité publique, ces comités ad hoc déterminent les avantages consentis aux sources en échange de leur collaboration. C'est généralement la veille de la signature de l'accord, quand les repentis ont déjà fait beaucoup trop d'aveux pour faire marche arrière, qu'ils sont informés de ce détail. «Tu sais, l'expression "on ne négocie pas avec les terroristes", bien c'est le slogan du comité contrôleur. On dit au gars: tu prends ce qu'on t'offre ou on te lâche. C'est ça ou rien», dit un policier contrôleur à la criminologie.

L'ATSQ a «largement contribué au développement d'un "savoir" sur la délation dans les milieux criminels», observe Mathilde Turcotte, ce qui menace l'intégrité du système coercitif. En effet, les collaborateurs recrutés dans les dernières années «connaissent les règles principales auxquelles les contrôleurs doivent se conformer», affirme la criminologue. Un poli-

cier le confirme. «Pour avoir vu bien des informateurs pis des délateurs passer, je peux te dire que c'est plus facile qu'avant de leur faire croire des affaires.»

Tout le monde dehors

Sur les 59 témoins repentis recrutés depuis 1992 par les policiers pour démanteler des réseaux criminels, il n'en resterait plus que deux dans les prisons de la province (Serge Quesnel et Jean-Claude Bergeron). Le «bonbon» que les policiers ont trouvé pour amadouer les repentis, c'est la sortie au sixième de leur peine par le truchement du Programme d'encadrement en milieu ouvert (PEMO).

Le PEMO était «une monnaie d'échange» qui ne sert plus maintenant que les délateurs «passent à la télé puis dans les journaux», a avoué candidement un contrôleur dans la recherche.

Les jugements rendus en faveur de Jean-Claude Bergeron et la thèse de Mathilde Turcotte confirment que le ministère public a remis les délateurs en liberté hâtivement avec le PEMO. En principe, ils n'étaient pas admissibles au programme, car ils ont reconnu leur culpabilité à des délits très graves, comme des tentatives de meurtre, du trafic de drogue à grande échelle et du gangstérisme.

Cette semaine, l'avocat Jacques Normandeau a cherché à convaincre la Cour d'appel d'ordonner la tenue d'un nouveau procès pour quatre membres et associés des Bandidos, sous prétexte que la Couronne a caché à la défense cette utilisation «abusives» du PEMO. Le ministère public nie cette théorie. À la demande de la Cour d'appel, l'État a confirmé qu'il n'hébergera plus des délateurs dans l'enceinte des prisons provinciales. Dorénavant, ils seront placés sous garde fédérale, dans les pénitenciers, où ils auraient dû être incarcérés en premier lieu en raison de la gravité de leurs délits.

La Cour d'appel a pris l'affaire en délibéré. Les chances que M^r Normandeau réussisse à obtenir gain de cause sont bien minces. La Cour suprême a placé la barre très haut pour décréter un arrêt des procédures ou la reprise d'un procès à zéro. M^r Normandeau a néanmoins prouvé son point. Quand les auteurs de tentatives de meurtre retrouvent leur liberté après quelques mois de prison, sans avoir suivi de programme de réhabilitation, des doutes énormes subsistent sur les chances de succès de leur nouvelle vie de citoyens modèles et exemplaires. «Ces gars-là, c'est des bombes à retardement. Ils ne sont pas guéris, ils ont de lourdes séquelles psychologiques. Une fois sortis, c'est les mêmes gars qu'avant leur arrestation. Un psychopathe, ça reste un psychopathe», affirme M^r Normandeau.

C'est une question d'intérêt public irrésolue, une menace à la sécurité de la population que l'État a balayée sous le tapis au nom de la lutte contre le crime organisé.

Le Devoir



Michel David

La loi du plus fort

On a beau railler le bla-bla des politiciens, les Québécois se sont toujours laissés prendre aux beaux discours sur le renouvellement du fédéralisme.

Pierre Elliott Trudeau avait scellé l'issue du référendum de 1980 avec son engagement solennel qu'un NON ouvrirait la porte au changement. Quatre plus tard, le Québec s'est jeté dans les bras des conservateurs de Brian Mulroney sur la promesse qu'il pourrait réintégrer le giron constitutionnel «dans l'honneur et l'enthousiasme».

Fin observateur, Stephen Harper a bien vu que la meilleure façon d'amadouer la «nation québécoise» était de la rouler dans la farine. D'où son célèbre discours de Québec, le 19 décembre 2005: «Le pouvoir de dépenser exorbitant a donné naissance à un fédéralisme dominateur, un fédéralisme paternaliste qui est une menace sérieuse pour l'avenir de la fédération.» Cinq semaines plus tard, il était premier ministre du Canada.

Comme bien d'autres, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, qui avait fait de la limitation du pouvoir de dépenser la pierre d'assise de son rapport de 2001, s'y est laissé prendre. À tel point qu'il s'est mis à faire le coq.

Six mois après le discours de M. Harper, à l'occasion d'un colloque de l'Association des économistes québécois, M. Pelletier déclarait: «J'annonce aujourd'hui que j'entends personnellement livrer une bataille au cours des prochains mois afin que soit restreint et fermement balisé un tel usage du pouvoir fédéral de dépenser.» Un an plus tard, en juin 2007, c'était toujours son «gros, gros, gros défi [...], la priorité numéro un».

Imaginez sa déconvenue, l'automne dernier, quand M. Harper a proposé une limitation du pouvoir de dépenser qui ne limiterait rien du tout puisqu'elle s'appliquerait seulement à des programmes tombés en désuétude. Enchâsser dans la Constitution une fausse garantie comme celle-là équivaudrait à ouvrir la porte à tous les abus.

L'éternel débat sur le pouvoir de dépenser passionne le commun des mortels presque autant que la reproduction des coléoptères en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais il est au cœur du problème constitutionnel.

Paradoxalement, même si le gouvernement fédéral ne s'est jamais privé de l'exercer dans des domaines qui relèvent exclusivement des provinces, personne ne sait si ce pouvoir existe vraiment puisque la Constitution n'en fait aucune mention, contrairement à d'autres fédérations issues de l'empire britannique, par exemple l'Australie.

En 1937, le Conseil privé de Londres avait statué que le dominion canadien ne détenait pas le pouvoir d'empêtrer sur les compétences provinciales. Depuis ce temps, aucun des deux ordres de gouvernement n'avait osé demander à la Cour suprême de se prononcer.

Mardi dernier, la Cour suprême a été saisie formellement de la question dans le cadre du litige qui oppose la CSN et la FTQ au gouvernement fédéral depuis plus de dix ans à propos de l'utilisation des surplus de la caisse d'assurance emploi.

Déjà, en novembre 2006, la Cour d'appel du Québec avait donné raison à Ottawa, comme la Cour suprême l'avait fait précédemment. Si le plus haut tribunal au pays confirmait ces décisions, le rapport de force entre Ottawa et les provinces serait considérablement modifié. Si la question semble laisser les autres provinces passablement indifférentes, aucun gouvernement québécois ne pourrait demeurer indifférent à un recul dont les conséquences pratiques pourraient être beaucoup plus graves que la perte du droit de veto subie en 1982.

Dans le mémoire qu'il a présenté à la Cour suprême, le procureur général du Québec a très bien situé l'enjeu: «Cela donne l'occasion au palier fédéral d'établir des priorités et de fixer des énoncés de politique dans des domaines que la Constitution a attribués à la compétence des gouvernements provinciaux.» Autrement dit, forcer le Québec à entrer dans le moule canadien.

Dans les milieux constitutionnels canadiens, plusieurs sont déjà d'avis que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, peu importe où, découle tout naturellement de son pouvoir de lever des impôts. Bref, c'est la loi du plus fort, c'est-à-dire du plus riche.

Benoît Pelletier a beau trépaner depuis deux ans, Stephen Harper serait bien fou de négocier quoi que ce soit avant de connaître le jugement de la Cour suprême, qui risque fort de l'avantager.

Remarque, rien n'assure que M. Harper en profiterait pour envahir les domaines de compétence des provinces. On ne saurait soupçonner un homme qui a démontré autant de transparence et de sens démocratique depuis deux ans de nourrir des arrière-pensées, n'est-ce pas? L'avenir est toutefois imprévisible. Tenez, si jamais Stéphane Dion ou Bob Rae...

Chose certaine, le moment semble bien mal choisi pour rendre les armes, comme Alain Dubuc invite ses amis souverainistes à le faire. Remarque, il y aura toujours des gens pour trouver que la soumission à la loi du plus fort est une preuve de discernement. Certes, les temps sont durs pour les souverainistes. Assez paradoxalement, il pourrait y avoir là quelque chose d'encourageant. Si, malgré une conjoncture aussi défavorable, 42 % des Québécois voterait OUI, selon le dernier sondage Léger Marketing-Le Devoir, c'est que la partie n'est terminée.

La question posée n'était pourtant pas «molle», même si M. Dion trouverait sans doute à y redire: «Si un référendum sur la souveraineté du Québec avait lieu aujourd'hui, voteriez-vous pour ou contre la souveraineté?»

À 42 %, la souveraineté se retrouve exactement au même niveau qu'en avril 2007, alors que Léger Marketing avait posé pour la dernière fois la même question qu'au référendum d'octobre 1995 sur la souveraineté assortie d'une offre de partenariat avec le Canada. Le mois suivant, avec la nouvelle question portant sur la souveraineté tout court, le OUI avait baissé à 36 %, soit un recul de 6 %.

Autrement dit, avec la même question qu'au référendum, le OUI serait presque au même niveau. La Loi sur la clarté a peut-être placé la barre un peu plus haute, mais la base souverainiste de 1995 se semble pas avoir été sérieusement entamée. S'il est vrai que les discussions sur le pouvoir de dépenser sont bien ennuyeuses, le rejet de la loi du plus fort demeurerait toujours un puissant moteur.

mdavid@ledevoir.com

La chaotique relance des hippodromes

Une commission parlementaire tentera de faire la lumière dans ce dossier

Deux ans après la privatisation des hippodromes, l'industrie des courses de chevaux continue de s'essouffler. Et bien malin qui pourrait s'y retrouver dans ce qui est devenu un véritable chaos. Même le nouveau gestionnaire, Attractions hippiques, n'arrive pas à se maintenir dans la course et cherche à modifier les règles du jeu. Wôô! ont lancé cette semaine les deux partis d'opposition à l'Assemblée nationale, exigeant qu'une commission parlementaire fasse la lumière dans le dossier.

KATHLEEN LÉVESQUE

L'image bucolique du carrousel, avec ses petits chevaux qui tournent en montant et en descendant de façon rythmée, ne s'applique pas à l'univers désordonné des courses de chevaux. Depuis quinze ans, plusieurs rapports et analyses ont constaté le déclin de l'industrie au Québec. La baisse constante du pari mutuel illustre parfaitement. En 1991, 311 millions de dollars avaient été pariés. Dix ans plus tard, ce n'étaient plus que 184 millions et, en 2005, les sommes en jeu avaient chuté à 167 millions.

Devant un tel déclin, les interventions gouvernementales se sont multipliées. En 1998, Québec adopte un plan de relance par lequel le gouvernement accorde 40 millions par année à l'industrie, une enveloppe qui sera bonifiée jusqu'en 2002.

L'année précédente, la Société nationale du cheval de course (SONACC) avait présenté un plan d'affaires qui proposait une transformation complète des hippodromes en lieux de divertissement (paris, appareils de loterie vidéo, spectacles et restauration). L'Ontario a déjà emprunté cette voie avec succès.

En arrivant au pouvoir en 2003, les libéraux décident de prendre leurs distances de cette industrie et s'engagent dans la privatisation des quatre hippodromes (Montréal, Québec, Trois-Rivières et Aylmer). Le processus, qui devait fouetter une fois pour toutes les courses de chevaux, se fait à grande vitesse, entre août et décembre 2005. L'année suivante, le Vérificateur général du Québec souligne, dans un rapport spécial sur la SONACC, des lacunes quant à la façon dont la privatisation a été menée. Des problèmes d'indépendance et de transparence se sont posés, écrit le Vérificateur.

Ainsi, il note qu'il n'existe aucun document officiel pour justifier l'évaluation faite des soumissions et que

l'évaluation financière des propositions a été «sommaire». De plus, ajoute-t-il, le comité d'analyse manquait d'indépendance puisque l'un de ses membres, Simon Brodeur, est un ami personnel du sénateur libéral Paul J. Massicotte, qui dirige Attractions hippiques.

Retour à la prospérité?

Lorsque le transfert des hippodromes entre les mains du sénateur Massicotte a été complété en août 2006, cela a été présenté comme la première pierre du retour à la prospérité.

L'objectif était de «garantir le maintien en [activité] des quatre hippodromes du Québec pour une période minimum de cinq ans» et de «prévoir un niveau d'investissement permettant de soutenir adéquatement le développement de l'industrie du cheval de course», qui emploie quelque 3000 personnes à travers le Québec. Devant quatre autres soumissionnaires, Attractions hippiques a remporté la mise en promettant d'investir 280 millions sur cinq ans, soit 153 millions consacrés aux bourses (35 millions par année à terme), 100 millions dans les infrastructures (75 millions pour l'hippodrome de la couronne nord) et cinq millions par année pour la promotion et la mise en marché de l'industrie du cheval de course.

En contrepartie de ces investissements, le gouvernement accordait pendant 15 ans l'accès à 22 % des revenus générés par 1900 appareils de loterie vidéo (ALV) installés dans les nouveaux salons de jeu de Loto-Québec, construits à même les hippodromes. Il était prévu que cela rapporterait quelque 36 millions par année à Attractions hippiques. À cette somme, il faut ajouter le retour de la taxe sur le pari mutuel que le nouveau propriétaire touche entièrement pour les deux premières années (13 millions) et qui est diminuée à quatre millions par la suite.

Ainsi, l'entente gouvernementale donne à Attractions hippiques environ 40 millions par année, ce qui s'apparente aux fonds qu'accordait antérieurement le gouvernement. La seule différence, c'est que Loto-Québec assume la gestion des ALV, les investissements initiaux ainsi que les frais d'exploitation.

Deux salons de jeu ont vu le jour, l'un à Québec et l'autre à Trois-Rivières. Mais c'est un flop. Depuis, Loto-Québec a décidé de ne pas en construire d'autres. La société d'État a même dissous sa filiale responsable des salons de jeu et mis à l'écart le dirigeant, Simon Brodeur.

De son côté, Attractions hippiques réclame un redressement, veut réduire les bourses et conteste la valeur foncière de l'hippodrome de Montréal. Le sénateur travaille fort en coulisses mais se tient coi publiquement.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les hommes de chevaux sont coincés entre Québec et Attractions hippiques. Ils demandent une énième intervention du gouvernement.

Coincés

Les hommes de chevaux, c'est-à-dire les éleveurs, les entraîneurs, les conducteurs, les palefreniers et autres propriétaires, se retrouvent coincés entre Québec et Attractions hippiques. Ils demandent une énième intervention du gouvernement.

Le flou découle, entre autres choses, du fait que l'entente entre Attractions hippiques et la SONACC, qui agit au nom du gouvernement, n'est pas publique. C'est d'ailleurs la même chose pour ce qui est de l'entente avec Loto-Québec. Secret commercial, arguent-ils, bien qu'il s'agisse d'un monopole.

C'est dans ce contexte houleux que les députés entendront d'ici l'automne le sénateur Massicotte et consorts en commission parlementaire. Les questions seront nombreuses pour tenter d'éclaircir quelque peu la situation. Après tout, le ministère des Finances, de qui relève le dossier, avait déjà établi les paramètres de la privatisation, ce qui implique des pénalités en cas de non-respect des engagements pris pour les bourses et les investissements. Mais on ignore si cela fait partie intégrante des ententes signées.

La commission des institutions devra rédiger un rapport au plus tard le 10 octobre.

Le Devoir

ÉDITORIAL

À nos amis fédéralistes

Le Parti québécois ne s'est pas encore remis de ses deux dernières défaites électorales. Il rêve toujours de souveraineté mais peine à trouver la voie qui le conduira à ce qui semble pour l'instant être un «impossible rêve». Ses militants doivent-ils rendre les armes, comme les y invitent certaines voix fédéralistes, ou persister, comme entend le faire Pauline Marois?

Andide, le chef du PQ reconnaissait hier qu'il n'y a pas d'effervescence autour de l'idée d'indépendance. Elle ne sent pas d'engouement, ce que constatait un récent sondage Le Devoir-Léger Marketing. Ainsi, malgré le fait que 42 % des Québécois se disaient alors disposés à voter OUI à un référendum sur la souveraineté, seulement 31 % disaient croire que le Québec deviendrait indépendant un jour.

Devant la tiédeur relative du sentiment souverainiste, on pourrait être porté à croire l'idée d'indépendance révolue. Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau pensait ainsi peu avant que le Parti québécois ne soit élu en 1976. Certains le croient aujourd'hui, ou voudraient le croire, et invitent les souverainistes à reconnaître la vanité de ce projet.

Il y a de fait des souverainistes qui, fatigués d'attendre, abdiquent. Un exemple de cela est Raymond Bachand qui, désireux de se sortir d'un attentisme stérile, s'est engagé dans le Parti libéral. D'autres ont opté pour un militantisme pour des causes non partisans, comme l'environnement. D'autres enfin ont délaissé tout militantisme pour s'engager dans des projets personnels. Ce sont des choix respectables et tout à fait compréhensibles, car il n'y a rien qui soit plus démobilisateur que de se retrouver devant un grand vide.

La plupart des souverainistes croient qu'il faut malgré tout persister et, en attendant, continuer à faire avancer le Québec. Dans ce sondage évoqué ci-dessus, ils invitaient leur parti, dans une proportion d'un sur deux, à se consacrer à améliorer le statut actuel du Québec au sein du Canada. Cela correspond bien à l'attitude des Québécois, qui ont toujours appuyé les projets qui faisaient progresser le Québec. Pensons à l'accord du Lac-Meech et au concept de société distincte, que les Québécois ont appuyés massivement à la fin des années 1980, au point où plusieurs parlaient à ce moment-là de la souveraineté au passé.

Les souverainistes n'abandonneront pas l'idée de souveraineté, du moins pas tant qu'ils n'aient trouvé une réponse satisfaisante à cette préoccupation fondamentale qu'ils ont d'assurer la pérennité de leur langue et de leur culture en terre d'Amérique. Le premier ministre Robert Bourassa a à deux reprises essayé un refus lorsqu'il a tenté d'obtenir des garanties en ce sens, d'abord avec son concept de souveraineté culturelle, dans les années 70, puis avec la notion de société distincte, à la fin des années 80. Stephen Harper nous propose aujourd'hui la «nation québécoise», dont on attend toujours de savoir ce qu'il entend par là.

Il est pour le moins ironique de voir aujourd'hui des fédéralistes sincères — pensons à notre confrère Alain Dubuc, qui lance un appel «à ses amis souverainistes» pour qu'ils déposent les armes — d'avoir si peu à proposer pour répondre à leurs préoccupations. D'emblée, tous les fédéralistes n'ont que des réponses négatives à opposer aux propositions que fait le Parti québécois pour renforcer et protéger l'identité culturelle des Québécois. Evoque-t-on l'insécurité linguistique des francophones à Montréal qu'on s'empresse de nier l'existence d'un problème. Aussitôt lancée, l'idée d'une citoyenneté québécoise est condamnée.

Les conditions d'un dialogue entre fédéralistes et souverainistes sont loin d'être réunies. La polarisation passée persiste. Il ne peut y avoir de véritable relation de confiance. Personne ne voudra et ne pourra déceimment déposer les armes, ne serait-ce que temporairement. «Déposer les armes» est une expression qui a d'ailleurs un sens bien concret, celui de la reddition... à moins que tous ne le fassent. Disons «à nos amis fédéralistes» qu'il leur appartient de s'ouvrir aux préoccupations des souverainistes s'ils veulent que naisse un projet de société commun pour le Québec.

Le col bleu d'Obama

Le soutien de John Edwards, ex-candidat à l'investiture démocrate, à Barack Obama arrive à point pour ce dernier. Chose certaine, le geste devrait améliorer l'image, ou plutôt l'idée que se font les cols bleus de Barack Obama. Car Edwards, on l'a quelque peu oublié depuis son retrait de la course au début de l'année, avait axé sa campagne, articulé sa stratégie en fonction d'un objectif: convaincre les «Reagan Democrats» de voter pour lui.

De tous les aspects ou biais qu'Edwards avait choisis pour se démarquer de ses concurrents, celui afférent aux cols bleus, aux ouvriers concentrés notamment dans les États du Nord et du Nord-Est, est le plus passionnant, ou plus exactement le plus instructif. Car il n'avait pas échappé à Edwards que, depuis Lyndon B. Johnson, les cols bleus avaient la balance du pouvoir; ils forment le gros du contingent des électeurs volatils, les swing voters, que tout prétendant à la Maison-Blanche convoite.

Il ne lui avait pas échappé non plus que ce groupe social, qui cultivait la fidélité aux démocrates antérieurement à Johnson, avait fait gagner Richard Nixon, Ronald Reagan, Bush père et Bush fils. Bill Clinton? Il doit sa victoire à Ross Perot, qui avait divisé le vote républicain en se portant candidat à la présidentielle de 1992. Jimmy Carter? Ses accents populistes avaient convaincu autant de républicains «mous» que de «Reagan Democrats».

La variable raciale mise à part, la masse des cols bleus s'est montrée peu sensible aux thèmes défendus par Obama. On pense évidemment au souci affiché de celui-ci de refaire l'unité du pays et à sa volonté de changement. Et alors? Les cols bleus considèrent ces deux axes, unité et changement, comme creux. Ils confirment surtout, à leurs yeux il va de soi, que le Parti démocrate d'aujourd'hui n'a guère évolué depuis le milieu des années 60. À savoir qu'il est toujours plus enclin à défendre les droits des Noirs et des femmes tout en étant indifférent à leurs problèmes, à leurs angoisses de salariés.

Dans la foulée de l'appui apporté par Edwards, le camp d'Obama espère évidemment grignoter le terrain que creuse Hillary Clinton depuis justement l'abandon du premier. On se souviendra qu'Edwards avait rallié un certain nombre de syndicats, qui pourraient désormais, s'ils décident d'adhérer au choix de leur ex-champion, contraindre le plan de Clinton consistant à terminer la saison des primaires et à convaincre les super-délégués de voter pour elle.

Cela étant, il faut espérer qu'en rejoignant le clan d'Obama, Edwards va faire écho avec force aux propos qu'il avait formulés lors de l'intrusion de la carte raciale dans la campagne. Il avait alors mis en garde les démocrates en martelant que jongler avec la couleur de la peau consistait en fait à diviser le parti pour le plus grand bénéfice, évidemment, des républicains. Son diagnostic s'est avéré.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND

JEAN CHAREST EN VISITE EN FRANCE...



LETTRES

Pour ne pas oublier Luc Perrier (1931-2008)

Le poète Luc Perrier, qui vient de disparaître, était un homme discret mais non moins attentif «au moindre vent» et à tout ce qui pouvait contredire l'humanisme des relations entre les êtres. Ce poète, né en 1931 à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, avait fait ses études principalement en philosophie à Toronto et en comptabilité à l'université Concordia de Montréal.

En 1954, Luc Perrier fut un des premiers poètes à publier aux Éditions de l'Hexagone. Son recueil intitulé *Des jours et des jours* introduit le thème de la tendresse dans la nouvelle poésie d'un Québec moderne. Poète plus exigeant que prolifique, il ne fera paraître qu'en 1963 un deuxième recueil, sous le beau titre *Du temps que j'aime*. Le critique Gilles Marcotte avait accueilli chaleureusement la voix du poète dès le premier livre: «Il faudrait dire la transparence des poèmes de Luc Perrier, leurs images simples et hardies, des images de tous les jours et, en même temps, étonnamment neuves.»

Citoyen engagé, il s'est souvent exprimé dans des lettres au *Devoir* sur les questions culturelles et politiques de l'actualité de ces dernières décennies. Le poète, lui, se remettra à publier en 1994 à l'enseigne du Noroit. La poésie de sa maturité a pris de l'ampleur, dans une perspective sociale autant qu'individuelle. On a lu de lui *Champ libre, Faites le nécessaire et de toute manière*. En 2006, Luc Perrier fai-

sait paraître un recueil fort, intitulé *Le moindre vent*. Traversée par une écriture à la fois tendre et fébrile, précise et emportée, la voix fraternelle du poète nous convie au «Cirque des heures», à une exploration de l'existence pour traverser le visible et abolir les frontières, pour «aller plus loin que le regard». Avec son œuvre d'une poésie franche et lumineuse, mais sans esbroufe, Luc Perrier comptera parmi les poètes marquants de cette génération de l'Hexagone à qui nous devons notre maturité poétique.

Jean Royer, écrivain
Montréal, 15 mai 2008

De profundis...

Souhaiter plus de profondeur à droite pour l'ADQ et son chef opportuniste qui est déjà bien enfoncé, n'est-ce pas aussi faire preuve d'un manque de perspective politique? Péquistes et libéraux, trompettes et friselis en main, veulent tous deux créer plus de richesse, mais pour qui? À mon humble avis, un Québec que nous souhaitons inspirant, pour dire comme Hugo Latulippe, égalitaire, plus riche pour tous, ne pourra pas passer encore 25 ans sous la houlette des lucides et des profonds. C'est peut-être aussi ce que les électeurs des dernières élections partielles ont commencé à exprimer joyeusement. Méfiez-vous des profonds, disait Nietzsche, c'est à la surface que l'on respire.

Jacques Desmarais
Montréal, 14 mai 2008

Question d'archets

Le critique du *Devoir* Christophe Huss semble s'être empêtré dans ses archets au concert d'Arion vendredi dernier. Pour aider M. Huss avec son puzzle, voici quelques pièces essentielles. Il a raison de faire écho à Bernard Labadie quant à l'importance de l'archet pour sculpter un son idoine à une musique d'époque (de quelque époque que ce soit). À cet égard, la fin du XVIII^e siècle est une période de grande transition dans l'archeterie. C'est pourquoi M. Huss et le public ont pu voir aux concerts d'Arion en fin de semaine un mélange d'archets «courbes» toujours tributaires du baroque et de nombreux archets plus «droits», dits «de transition», tous des copies de modèles authentiques, et non encore «modernes» de type Tourte. On joue le répertoire de l'époque classique sur ces types d'archets historiques depuis plus de 15 ans, aussi bien à Montréal qu'ailleurs dans le monde. Il eût été facile au critique, pour s'y retrouver, de s'informer auprès d'un des musiciens...

Afin de l'aider à compléter son casse-tête, j'aurais plusieurs lectures à suggérer à M. Huss, dont une sur les tempéraments (systèmes d'accord) historiques. Pourrais-je d'abord lui suggérer de commencer par la fin: qu'il se plonge dans *The End of Early Music* (Oxford University Press), du Montréalais Bruce Haynes, pour une mise en perspective à la fois érudite et accessible de la mouvance de l'interprétation dite «historiquement informée». Jacques-André Houle, violoniste
Montréal, 12 mai 2008

REVUE DE PRESSE

Quand rien n'est simple

Manon Cornellier

Le chat est sorti du sac, mais on cherche encore à en connaître la couleur. C'est un peu comme le projet de taxe sur le carbone du chef libéral Stéphane Dion. Tout le monde en parle, mais personne n'est au fait des détails. Ça viendra, ça viendra, répète-t-on. Mais en attendant, ses détracteurs s'en donnent à cœur joie, imposant leur vision négative du projet, alors que ses supporters ont bien peu à se mettre sous la dent.

Le *National Post* relève les changements d'humeur de Dion, qui a déjà réduit une taxe sur le carbone au rang de «mauvaise politique». «Cette dernière volte-face ne pouvait pas arriver à un meilleur moment pour les conservateurs. Avec des prix à la pompe qui font déjà fulminer les consommateurs, l'idée de M. Dion deviendrait suicidaire lors d'un appel aux urnes», pré-dit le quotidien.

L'imprécision qui entoure le projet libéral a visiblement irrité Lorrie Goldstein, chroniqueur au *Toronto Sun*. S'il devait se fier aux nombreuses fuites sur le sujet, dit-il, il devrait conclure que cette taxe ne serait pas fiscalement neutre pour chaque contribuable. Goldstein multiplie les questions pointues pour démontrer la nécessité pour le chef libéral de mettre cartes sur table le plus rapidement possible.

Le *Kingston Whig-Standard*, lui, a pris la défense de Dion. Il rappelle la décision du gouvernement Campbell, en Colombie-Britannique, d'imposer une taxe sur le carbone, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Le *Whig* présume que Stéphane Dion envisage une solution similaire, ce qu'il approuve, mais il convient que le prix actuel de l'essence rend cette proposition «politiquement risquée» en campagne électorale. Il n'est pas surpris des attaques conservatrices mais note qu'«au moins, Dion essaie d'élaborer un programme en matière d'environnement alors que les conservateurs semblent avoir abandonné la cause environnementale».

La presse



du Canada

Conservateurs dans la mire

L'actualité internationale des dernières semaines, que ce soit en Chine, en Birmanie ou aux Nations unies, a aussi eu pour effet d'attirer l'attention sur la politique étrangère du gouvernement Harper. Et ce que constate James Travers, du *Toronto Star*, c'est que le Canada est en train de perdre de sa pertinence sur la scène internationale. Selon Travers, les événements récents montrent que, contrairement à ce que semblent croire les conservateurs, l'influence ne se mesure pas seulement en force de frappe. «La pertinence d'un pays doté d'une armée davantage respectée pour son professionnalisme que pour la peur qu'elle inspire se mesure au degré d'influence diplomatique que ce pays exerce. Mesurée à cette aune, celle du Canada recule.»

De l'avis de Travers, cela peut s'expliquer par la manie du gouvernement de soumettre la politique étrangère à des exigences de politique intérieure au détriment de la défense des intérêts du pays. «La pertinence demande davantage qu'une force militaire disposée et capable de faire sa part. Cela exige un personnel diplomatique mené par un ministre qui n'est pas source d'embarras et une vision du monde qui n'est pas limitée par la politique partisane.»

Le *Globe and Mail* lui fait écho. Bien qu'il approuve qu'on redonne du muscle aux forces armées, il soutient lui aussi que faire du Canada un joueur respecté dans l'arène internationale exige aussi une action diplomatique solide. Or la nouvelle voulant que le Canada hésite à se porter candidat, en 2010, pour un siège au Conseil de sécurité des Nations unies signale un recul, dit le *Globe*. «Malgré les déclarations fortes de M. Harper en 2006, il semble de moins en moins enclin à pousser avec vigueur pour apporter une présence canadienne forte sur la scène internationale.»

Entre la vie et la mort

Que faire quand un enfant malade décide, avec l'approbation de son père, de refuser des traitements qui ont une chance sur deux de lui sauver la vie? Le cas d'un petit Ontarien de

onze ans, atteint d'adénocarcinome fœtal et ayant un âge mental de huit ans, sème l'émoi en Ontario. Atteint de leucémie à un tout jeune âge, le garçon, dont l'identité est protégée, avait connu une rémission à la suite de longs et douloureux traitements de chimiothérapie. Malheureusement pour lui, son cancer est réapparu. Selon les médecins, des traitements agressifs de chimiothérapie pourraient lui sauver la vie. Après quelques traitements, le garçon n'a plus voulu continuer et a préféré, avec l'appui de son père, sa mère étant décédée, ne prendre que des produits naturels et d'accepter son sort. La Société d'aide à l'enfance (SAE) de Hamilton est intervenue, avec l'accord d'un juge, et a obtenu la charge de l'enfant qui, lors d'une visite à l'hôpital, a été retenu sur place pour y subir les traitements en question.

Malgré leur sympathie manifestée pour le garçon et sa famille, tous les journaux ont approuvé l'action des autorités, que ce soit le *Toronto Star*, le *Hamilton Spectator* ou le *Globe and Mail*. Le *Spectator* trouve triste qu'il ait fallu l'intervention de l'organisme, mais il estime «irréaliste d'attendre d'un enfant de 11 ans, peu importe son niveau de développement intellectuel, qu'il saisisse toutes les conséquences de son refus d'un traitement capable de lui sauver la vie. Tout mettre en œuvre pour sauver la vie de l'enfant était la chose à faire et nous ne nous attendions à rien de moins de notre Société d'aide à l'enfance.»

Le *Globe and Mail* va dans le même sens, mais sur un ton beaucoup plus catégorique. «Les enfants qui se meurent d'un cancer n'ont pas et ne devraient pas avoir le droit de rejeter un traitement médical pouvant potentiellement leur sauver la vie», écrit-il. Un adulte a la maturité nécessaire pour comprendre les conséquences, pas un enfant. «Ce serait dénature les choses que de mettre les droits des enfants sur un piédestal au point de permettre qu'un enfant de 11 ans puisse subir des torts, voire mourir, pour quelque chose qu'il ne comprend pas.»

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES



Militien «canadien», 1690



Patriote, 1837



Patriote-citoyen, 2008

DESSINS TIRÉS D'UNE PUBLICITÉ DE LA CAMPAGNE MANIFESTES EN SÉRIE

Journée nationale des Patriotes

À la défense du Patriote nouveau

«Chacun porte son âge, sa pierre et ses outils pour bâtir son village, sa ville ou son pays.»

— Gilles Vigmeault

SIMON BEAUDRY
PHILIPPE JEAN POIRIER

Codirecteurs du collectif Identité québécoise

La fête des Patriotes est une occasion de rappeler qu'au-delà du soulèvement armé de 1837-38, le Patriote, à titre d'icône populaire, est un élément identitaire propre au Québec.

L'histoire récente de ce symbole lui confère d'emblée une charge idéologique: symbole radical de la lutte des classes dans les années 1970 (Front de libération du Québec), le Patriote d'Henri Julien fut ensuite confiné à la stricte quête du pays québécois. Mais est-ce bien là le sens historique qu'avait cette illustration au départ? Et est-ce encore le sens que nous voulons lui donner?

Le collectif Identité québécoise a voulu réactualiser le Patriote à la lumière de ce qu'il fut (selon nous) et de ce qu'il pourrait être encore aujourd'hui: un citoyen engagé par-devers les siens, dans le but de préserver le mieux-être de la patrie-collectivité.

Le Vieux de 37

L'artiste-peintre Henri Julien (1852-1908) illustre son Patriote en 1904 dans le cadre d'un travail sur la Rébellion de 1837-38. Visuellement, le Vieux de 37 porte les signes distinctifs du Canadien (français) de l'époque: la tuque, la pipe, la ceinture fléchée et les mocassins.

Bien qu'il empoigne une arme, rien ne laisse supposer que l'homme est engagé dans une action agressive. Il avance d'un pas prudent mais résolu. C'est un citoyen «ordinaire» qui se porte à la défense de... de quoi, au juste? De ses biens? De quelqu'un? D'une idée?

À la lumière des événements de 1837-38, nous comprenons que l'homme se porte à la défense d'une auto-

nomie politique revendiquée par les élus de la Chambre d'assemblée (composée majoritairement de Canadiens français), sans pouvoir réel devant les membres non élus du Conseil exécutif (composé de l'élite bourgeoise britannique). Ce citoyen, Henri Julien le campe dans la posture et dans l'allure du milicien, c'est-à-dire d'un habitant qui se fait momentanément soldat.

Le milicien «canadien» de 1690

Le Patriote de Julien aurait un ancêtre, du moins un ancêtre graphique. Il s'agit du *Canadien allant à la guerre*, une illustration que Bacqueville de la Potherie exécute vers 1690 pour son *Histoire de l'Amérique septentrionale*.

Du temps de la Nouvelle-France, l'habitant devait être en mesure de se faire milicien à tout moment afin de se défendre ou de mener des actions contre les ennemis d'alors qu'étaient les Iroquois et les Anglais.

Le milicien «canadien» se bat le plus souvent aux côtés d'Amérindiens alliés. Sa tenue en porte la marque: il couvre ses jambes de mitasses, chausse des mocassins et marche en raquettes, trois emprunts aux autochtones. Lorsqu'il livre combat, il le fait souvent à l'amérindienne, c'est-à-dire qu'il privilégie les actions de guérilla à la bataille rangée.

Il ne faut pas s'étonner de la parenté graphique du Patriote de Julien et du «Canadien» de la Potherie (fusil, pipe, mocassins). Bien que leur souche soit française, le *Canadien allant en guerre* de 1690 et le *Vieux de 37* sont d'abord et avant tout «canadiens», c'est-à-dire qu'ils appartiennent au peuple qui naît non pas en France mais bien «en Canada», sur les rives du Saint-Laurent, dans un contexte de contacts étroits avec les autochtones.

Le Patriote de 2008

Après avoir trouvé au Patriote un ancêtre milicien, nous nous sommes demandé qui pourrait être son descendant contemporain. Le collectif Identité québécoise a d'abord inscrit sa réflexion dans une continuité graphique. Ainsi, le concepteur Simon Beaudry a retenu trois éléments visuels essentiels à la reconnaissance de

l'icône: la tuque, la ceinture fléchée, la posture.

Incidentement, ces éléments renvoient à des traits de l'identité québécoise: la langue française et l'adaptation à l'hiver sont évoqués par la tuque (qui serait la version laurentienne du bonnet des marins français); l'influence amérindienne, évoquée par les motifs d'inspiration autochtone de la ceinture fléchée; le désir de durer, évoqué par la posture déterminée du Patriote.

Quant au fusil, il n'est plus l'arme du «Patriote-citoyen» qui se porte à la défense de sa patrie-collectivité. Aussi est-on amené à l'écartier pour le remplacer par les outils militants du citoyen contemporain.

L'identité du Patriote

Notre Patriote-citoyen a le choix des armes. L'écologiste porte un arbre, l'alterjournaliste un crayon, le cinéaste une caméra, etc. De ce fait, l'icône du Patriote permet de véhiculer une pluralité de messages liés à «l'engagement citoyen», forme privilégiée de l'engagement patriotique contemporain.

Il y a plus.

En cette ère de mondialisation, le territoire qu'il nous importe d'explorer est autant physique que culturel. Notre Patriote est plus que jamais engagé dans la défense et l'épanouissement de son identité culturelle. C'est le combat d'un jeune Québécois, d'une jeune Québécoise qui, en s'ancrant dans son époque, agit pour édifier sa nation. Ce «combat» concerne tous les champs de l'activité humaine ainsi que tous les niveaux de hiérarchie de l'organisation sociale.

Ce n'est donc pas un hasard si l'idée du Patriote-citoyen fut retenue comme icône publicitaire pour la série documentaire *Manifestes en série* du cinéaste Hugo Latulippe. Les intervenants de la série sont autant de Patriotes-citoyens conviés à construire un «projet de société en huit chapitres».

À titre d'exemple, il y a ce fascinant fromager qui décide envers et contre tous de fonder sa fromagerie dans le but de produire un fromage issu du territoire. Pour ce Patriote-citoyen, l'«arme» est un fromage, inspiré du pays, enrichissant notre assiette.

Quebecor et le Web 2.0

Le pouvoir infini de l'utilisateur

PIERRE KARL PÉLADEAU
Président et chef de la direction de Quebecor inc.

Nous publions un extrait du discours prononcé cette semaine par M. Pélaudeau à l'occasion du Webcom Montréal 2008.

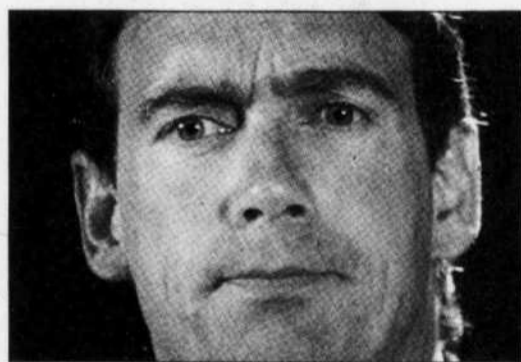
Plusieurs se demandent comment tirer le meilleur parti possible du Web 2.0. La réponse est simple: les gagnants de la révolution numérique seront ceux qui auront permis aux consommateurs de profiter au maximum des possibilités offertes par l'évolution de la technologie.

À la fin des années 90, plusieurs trouvaient fantaisiste la place que nous faisons à l'Internet dans notre stratégie de croissance. Qu'en est-il 15 ans plus tard? Internet a fait une entrée fulgurante dans les foyers québécois. Vidéotron compte, à elle seule, près d'un million de clients. À une autre échelle, la simple *startup* qu'était Google en 2003 vaut aujourd'hui 141 milliards de dollars.

Qui plus est, le Web et ses usagers changent: auparavant simple consommateur, l'utilisateur devient contributeur. On estime à sept milliards le nombre de vidéos mises en ligne chaque mois par les internautes. YouTube, le sixième site le plus populaire sur le Web, accueille 200 millions de visiteurs uniques par mois, selon Comscore.

Pour sa part, Wikipédia a accueilli 211 milliards de visiteurs uniques en 2007 alors que 8,3 milliards d'articles et de pages ont été générés par ses usagers. De surcroît, les sites sociaux transforment Internet en agora. En témoignage, toujours selon Comscore, les 68 millions de visites uniques enregistrées sur Myspace aux États-Unis en janvier 2008, de même que les 32,4 milliards de visites uniques faites à l'échelle mondiale sur Facebook en 2007. Et au Québec? Selon un sondage Ipsos-Branchez-vous.com réalisé en février, plus d'un internaute québécois francophone sur quatre est un membre Facebook.

Devant un tel phénomène, c'est toute la société ca-



Pierre Karl Pélaudeau

nadienne qui est interpellée. Citoyens, entreprises et gouvernements doivent participer à la réflexion sur les enjeux et les défis liés à l'ère numérique, ne serait-ce que pour éviter que le Canada et le Québec ratent le train dans lequel sont déjà montés plusieurs pays industrialisés.

La nouvelle réalité numérique

Si essentielle que soit cette réflexion, elle ne doit pas nous empêcher d'agir immédiatement. De tout temps, les grands bouleversements ont été amorcés avant d'être entièrement planifiés et ordonnés.

Nous croyons aussi qu'il est possible d'anticiper la direction à suivre, soit celle où nous pousses le changement d'ici trois à cinq ans. Avec le Web 2.0, toute une industrie jusqu'à maintenant centrée sur les logiciels et les ordinateurs doit se redéfinir en fonction de la nouvelle réalité des services en ligne et des communautés en réseau.

Ce phénomène bouleverse aussi les façons de faire des médias traditionnels, à telle enseigne qu'on peut croire que des concepts fondateurs de la télévision disparaîtront éventuellement. Deux exemples: celui qui consiste à développer une programmation à heure fixe et celui qui consiste à offrir un bouquet de chaînes constitué en fon-

ction d'obligations réglementaires plutôt que par l'expression des besoins des consommateurs. Internet n'est plus seulement un média, il est devenu une plate-forme. Cette réalité induit cinq tendances de fond: le mouvement vers le libre choix du consommateur, l'émergence des contenus générés par les usagers, l'explosion des réseaux sociaux, l'ouverture des plates-formes et la mutation du modèle économique des médias, tendances qui ont déjà et qui continueront d'avoir des impacts dont il est encore difficile de prendre la véritable mesure.

Quebecor et le Web 2.0

La révolution numérique, qu'on peut assimiler à une révolution de l'imagination, offre donc des occasions qu'il faut saisir sans plus attendre, quitte à revoir nos façons de faire et à remettre en cause les acquis de notre expérience des médias traditionnels.

Chez Quebecor, nous avons choisi de créer un espace de liberté et de création où l'utilisateur peut vivre toutes les expériences auxquelles les technologies de l'ère numérique lui donnent accès. Il peut consommer, commenter, transformer ou produire des contenus, utiliser des outils qui le placent en contrôle et avoir accès à des infrastructures lui permettant de se connecter peu importe l'endroit où il se trouve. [...]

Une question de survie

Les Canadiens et les Québécois ont prouvé depuis longtemps qu'ils ont le talent et les moyens de faire partie des meilleurs créateurs et producteurs de contenus au monde. C'est une question de survie: le succès passera désormais par le contenu. C'est aussi une question de développement économique, dans un secteur de plus en plus compétitif et où toute une nouvelle génération de créateurs d'ici pourra émerger et faire sa place.

L'automne prochain, le CRTC tiendra des audiences sur les nouveaux médias et il sera certainement question du Web 2.0. Plusieurs voudront une réglementation. Nous serons farouchement contre toute volonté de réglementer Internet. Nous voulons libérer la création, l'innovation, et offrir au consommateur son pouvoir infini à la création.



Denise Bombardier

L'histoire-fiction

Qui eût cru que la célébration de la fondation de Québec en 1608 deviendrait le théâtre d'une mise en scène pour fêter le Canada, un pays né en 1867, et que la représentante de la reine d'Angleterre serait l'inauguratrice des «fêtes» du 400^e anniversaire de la présence française dans le Nouveau Monde?

Il faut mettre des guillemets à «fête» car ni le cœur, ni l'émotion, ni la ferveur populaire ne sont palpables à ce jour. Cette célébration semble avoir perdu son sens dès le moment où feu Andrée Boucher a hérité de ce dossier. Sans vouloir insulter sa mémoire, il est certain que la dynamique maîtresse de la Vieille Capitale n'avait pas de penchant particulier pour tout ce qui ressemblait à de gros partys qui coïtaient cher. Appelons cela la logique implacable d'un populisme rugueux.

Notons de plus que cette manière de voir se situait à l'extrême opposé de la vision de son prédécesseur, Jean-Paul Lallier, dont les rêves se confondaient à la grandeur et qui souhaitait le financement par la France d'une place majestueuse rehaussée par un escalier géralien, cadeau que la mère toujours patrie — jusqu'à ce que le Canada officiel décrète le contraire — hésitait à payer avec les euros des contribuables français. Ces derniers aiment beaucoup l'histoire — elle leur a toujours coûté cher —, mais à notre ère, ils ont tendance à y penser à deux fois quand il s'agit de fonds publics.

Cette semaine qui se termine a donné lieu à des interprétations fantaisistes de l'histoire: la fondation de Québec est celle du Canada; Champlain est l'ancêtre de la reine d'Angleterre à travers la gouverneure générale; la France de Nicolas Sarkozy nous abandonne pour la seconde fois et une relation directe et privilégiée entre le Québec et la mère patrie signifie que cette dernière, sur les conseils de Paul Desmarais, se vend au Canada. Même les plus patients et les plus fidèles supporters du Québec en France ne se retrouvent plus dans le débat qui se poursuit chez nous.

Quand on aura compris que le pouvoir médiatique dont les conséquences sont la «starisation» de la vie publique l'emporte de plus en plus sur la vie politique, on n'arrivera pas à la conclusion que Michaëlle Jean a suppléant Jean Charest. On prendra acte que les charmes de la gouverneure générale font de l'effet sur les Français, de haut en bas de l'échelle sociale. Ce n'est pas le Canada qui a fait se pâmer la France, c'est Michaëlle Jean avec son élégance, son raffinement, ses sourires, ses origines et la rectitude politique de son discours universaliste.

Imagine-t-on qu'un gouverneur général comme Jean-Pierre Blackburn ou Stéphane Dion aurait soulevé les foules de La Rochelle, fait titiller les médias électroniques et provoqué le lyrisme des journalistes de la presse écrite? La présence de Jean Charest à La Rochelle n'était ni souhaitable ni désirable dans ce contexte. D'autant plus que les règles protocolaires que semblent ignorer trop de Québécois accordent présence à un chef d'État dans toutes les cérémonies officielles. Cette visite symboliquement royale de la belle Canadienne illustre à merveille la «pipolisation» en marche dans nos démocraties émotionnelles.

Faudra-t-il désormais parler de la tentative de célébration tant la polémique, qui n'a aucune raison de cesser, est forte? Les déclarations ambiguës, inexactes et historiquement outrancières des politiciens ne surprendront que les naïfs. Allait-on imaginer que le Canada, qui a ouvert grand ses goussets pour financer les réjouissances, resterait dans l'ombre? S'attendait-on à ce que Jean Charest, dans l'euphorie des fêtes, proclame sa foi dans l'indépendance du Québec en conclusion logique de la fondation de la ville berceau du fait français en Amérique? Certes non.

Mais nous sommes en droit d'exiger que nos politiciens ne récrivent pas l'histoire en fonction des enjeux politiques qui nous divisent 400 ans plus tard. Nous sommes en droit d'exiger de ceux qui nous gouvernent qu'ils ne disposent pas des faits historiques à leur guise, qu'ils prennent la peine de s'instruire s'ils ne connaissent pas l'histoire et qu'ils aient la prudence élémentaire qu'exige le respect de la vérité historique.

Il n'est pas nécessaire de nier la conquête anglaise pour être fédéraliste. Il n'est pas nécessaire de nier l'acte fondateur du Canada en 1867 pour être souverainiste. En d'autres termes, aucun révisionnisme historique ne se justifie. Les idées qui président à l'adhésion au fédéralisme ou à la souveraineté reposent sur une interprétation des faits historiques mais ne doivent pas les contester. Il y a de la grossièreté intellectuelle, de l'aveuglement idéologique, ou les deux, à malmenier l'histoire. Et ce triste épisode démontre, si besoin était, l'ignorance d'une partie importante de la population à propos des siècles passés.

Lorsqu'on a reçu une formation historique à l'école, on est moins enclin à croire les fictions que nous racontent les mauvais défenseurs du Canada. Les repères historiques remis en question à l'occasion de ce 400^e anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain nous privent du plaisir de nous réjouir, nous déchirent encore et, pire, risquent de nous aliéner, c'est-à-dire de nous rendre étrangers à nous-mêmes. Et c'est peu dire qu'ils insultent ceux qui, au risque de leur vie, ont débarqué sur les rives du Saint-Laurent. On s'en souviendra!

denbombardier@videotron.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folle-Boivin, Vincent Cauchy (communisme), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricatures), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducas, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cinéma), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaires à la rédaction), Emilie Parent Bouchard, Ébenne Plamondon-Emond (communisme à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spécier (Québec), Monique Bherer (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Genevieve Poirier, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebail, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernatis, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion); L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

La tolérance et la controverse autour du cours «Éthique et culture religieuse»

Le philosophe anglais John Locke aurait encouragé l'adoption de cet enseignement, croit Georges Leroux

Toutes les deux semaines, *Le Devoir* demande à un professeur de philosophie ainsi qu'à d'autres auteurs passionnés d'idées et d'histoire des idées de relever le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur. Aujourd'hui, conversation autour de l'idée et de la pratique de la tolérance avec un des meilleurs philosophes québécois, Georges Leroux. Collaborateur au *Devoir*, M. Leroux a aussi participé à l'élaboration du programme «Éthique et culture religieuse» qui remplacera les cours d'enseignement religieux et de morale dans les écoles du Québec en septembre prochain.

ANTOINE ROBITAILLE

Le *Devoir*. Le mot «tolérance» revient constamment dans nos débats sur les accommodements raisonnables et au sujet du nouveau cours «Éthique et culture religieuse» (ECR), que vous connaissez bien. Avec sa *Lettre sur la tolérance*, John Locke (1632-1704) a tout inauguré, non?

Georges Leroux. Peut-être pas tout, mais l'essentiel de ce que nous appelons aujourd'hui «laïcité». C'est dans ses écrits philosophiques que nous en trouvons les fondements. La proposition de l'idéal de tolérance dépassait pour la première fois en Europe les visées de domination des religions établies. Sa conception repose sur l'autonomie du pouvoir civil et du pouvoir religieux. Chacun dans sa sphère possède des prérogatives propres mais les moyens diffèrent: dans sa recherche du bien commun public, l'État dispose de moyens de coercition et, pour leur part, les Églises s'adressent d'abord à la liberté de leurs fidèles.

Aux yeux de Locke, aucune foi religieuse ne devrait être le résultat ou l'objet d'un moyen de coercition ou encore de sanctions. Il en résulte que l'État a pour devoir de protéger, sans toutefois les mettre en œuvre, toutes les formes d'association religieuse qui peuvent se justifier de la tolérance. John Locke dit bien clairement que la tolérance est la responsabilité du magistrat de l'État, qu'il doit l'encourager.

LD. Il reste que la tolérance a d'importantes limites dans la doctrine de Locke.

GL. En effet. Il a une formule superbe pour exprimer la limite cardinale: «La seule chose qu'on ne doit pas tolérer, c'est l'intolérance elle-même.» D'autres limites nous apparaissent bien restrictives aujourd'hui. Parmi les groupes qui n'ont pas droit à la tolérance, il y a les athées et les catholiques. Elle n'est donc pas universelle dans sa pensée et demeure encore très assujettie au contexte historique du protestantisme. Dans son édition de la *Lettre*, mon vieux professeur Raymond Klibansky a beaucoup insisté sur ce point.

Lockien, le cours ECR?

LD. Vous notiez plus tôt que, selon Locke, l'État doit encourager la tolérance. Peut-on dire que le cours ECR a quelque chose de lockien?

GL. Le rapprochement peut surprendre, mais dans la mesure où un cours comme «Éthique et culture religieuse» n'est possible que si la laïcité est acquise, il suppose une forme de tolérance. La laïcité exige en effet une séparation radicale de la sphère du religieux et de la sphère de l'État.

On peut dire qu'un État qui offre à ses citoyens la possibilité de connaître le pluralisme religieux ne peut le faire que s'il leur propose cette connaissance dans un espace qui est laïque et pour des raisons qui ont à voir avec le mieux-être de la société: il ne saurait la proposer pour leur salut éternel ou pour leur bien-être spirituel, car ces finalités dépendent, comme Locke le soutenait, de la liberté individuelle privée.

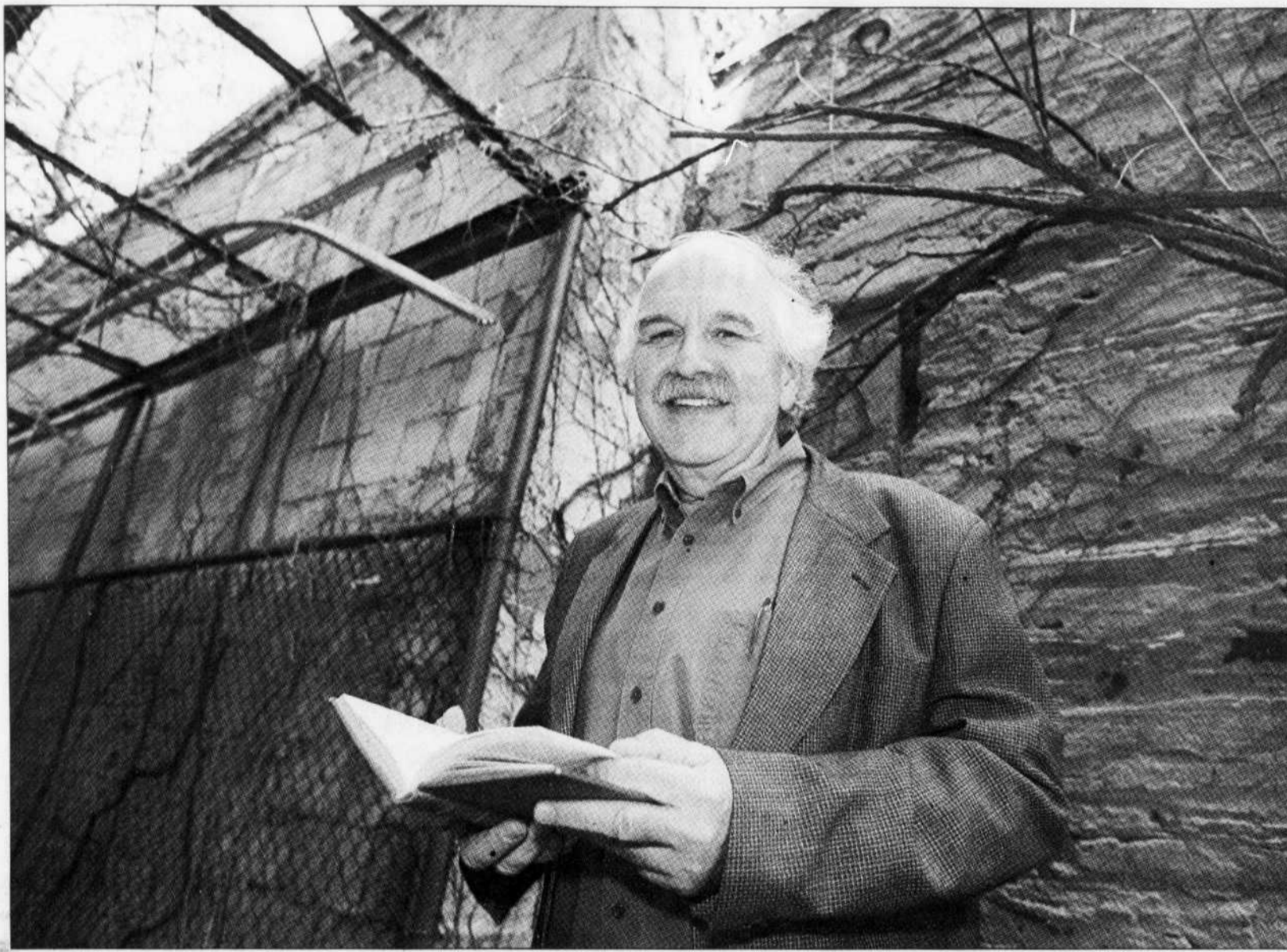
Si l'État proposait la connaissance des religions dans un espace confessionnel, même en suivant un modèle «communautarien», il romprait avec le principe de la séparation des pouvoirs, il introduirait la confessionnalité dans la sphère civile et étatique.

C'est ce réflexe lockien qui fait que, personnellement, je suis devenu — après l'avoir soutenu dans la discussion sur le rapport Proulx en 1999 — très critique du communautarisme qui caractérise plusieurs pays de l'Europe protestante aujourd'hui. On a appris ces jours derniers, par exemple, que l'Allemagne venait d'instaurer l'enseignement confessionnel de l'islam dans ses écoles. Cela signifie qu'ils ont accepté les conséquences du principe de la division communautarienne. Les enfants protestants vont avec le pasteur; les catholiques, «là où le nombre le justifie», vont avec le curé. Et les petits musulmans vont avec l'imam... chacun recevant son salaire de l'État!

Du reste, aux États-Unis, le système scolaire subit la pression du fondamentalisme chrétien et, dans son dernier livre, remarquable, la philosophe Martha Nussbaum montre l'importance de la position lockienne pour toute société démocratique (*Liberty of Conscience - In Defense of America's Tradition of Religious Equality*, Basic Books, 2008).

La proposition d'une laïcité scolaire ouverte, promue ici par le rapport Proulx et soutenue avec lucidité par tous les gouvernements depuis, est un meilleur choix, surtout dans une société qui connaît un pluralisme croissant.

LD. Locke écrivait: «[...] Je soutiens que le pouvoir du magistrat ne s'étend pas jusqu'à établir, par ses lois, des articles de foi ni des formes de culte religieux.» Certains prétendent qu'en obligeant tous les enfants à



Georges Leroux: «Je trouve piquant que nos objecteurs laïques ne semblent avoir aucun scrupule à présenter l'incroyance ou l'athéisme comme conciliable avec la laïcité mais qu'ils fassent une crise de nerfs parce qu'ils croient que le programme présente la croyance. Ils semblent prisonniers d'une représentation de l'enseignement qui s'apparente à de l'endoctrinement.»

suivre le cours ECR, le gouvernement établit, par la loi, une forme de culte du multiculturalisme. Il imposerait une vision relativiste du religieux. Que répondez-vous à cette critique?

GL. Ceux qui soutiennent que le nouveau programme représente une sorte de brèche dans la laïcité lockienne argumentent de la manière suivante: même en ayant supprimé l'enseignement confessionnel des religions de la majorité, l'État enfreindrait son propre principe de laïcité en présentant une panoplie de doctrines religieuses sous le couvert des exigences du multiculturalisme. L'État ne soutiendrait donc pas une religion particulière mais la religion comme forme de vie essentielle, voire supérieure. Cet argument me semble fallacieux.

Pour que cet argument ait une portée, il faudrait que le nouveau programme constitue une infraction au principe de la liberté de conscience et qu'il promeuve la supériorité de la position religieuse sur toute autre, notamment sur la position du rationalisme ou de l'humanisme. Or ce n'est pas du tout le cas: le programme ECR présente des contenus historiques et de culture indispensables pour comprendre les positions morales, sociales et même politiques dans une société pluraliste. Il les présente en concomitance avec une finalité de réflexion éthique, qui assure à la fois rigueur et équilibre.

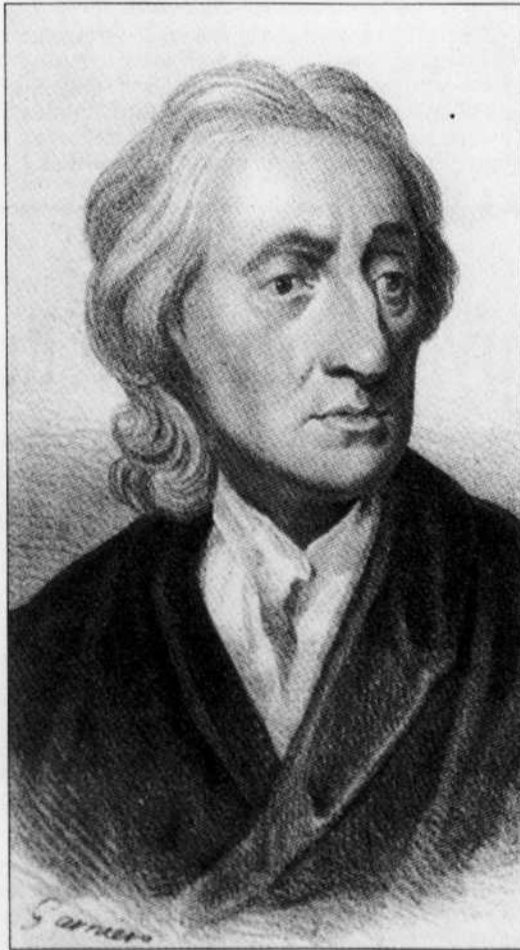
Ceux qui craignent le culte du multiculturalisme, prétendent introduit sous le couvert du pluralisme, devraient ouvrir les yeux: au contraire, ce programme combat l'isolement des communautés particulières et favorise la construction d'une culture publique commune, faite de la connaissance de sa tradition propre d'abord et de celle des autres ensuite. Quant à l'argument du relativisme, présenté par des franges conservatrices de parents catholiques, il serait de nature à plaire aux militants laïques, mais c'est plutôt aux chrétiens désireux de maintenir la confessionnalité dans l'école qu'il fait peur! Eux non plus n'ont rien à craindre, car le programme établit clairement la priorité de la tradition chrétienne comme tradition patrimoniale de culture. Cela, bien sûr, les militants du MLQ préféreraient le faire disparaître.

Et les athées?

LD. Vous l'avez souligné plus tôt, Locke exclut les athées de son horizon de tolérance. Les gens du MLQ, justement, se plaignent que dans le cours ECR, on a exclu les athées. Y a-t-il quelque lien entre l'exclusion de Locke et l'absence de l'athéisme dans le cours ECR?

GL. Locke présente un concept assez étroit de la tolérance puisqu'elle concerne d'abord les responsabilités publiques. Pour lui, la majorité protestante ne pouvait tolérer que des gens qui prêtent allégeance au pape se voient confier des charges publiques, et pas davantage ceux qui refusent de prêter serment sur la Bible, comme les athées. Ces exclusions sont cohérentes avec la doctrine de la *Lettre*, mais elles sont à bonne distance de la question de l'athéisme dans le programme ECR. Ce programme n'enseigne, en effet, pas plus la foi que l'athéisme, pas plus la croyance que l'incroyance.

Je trouve piquant que nos objecteurs laïques ne semblent avoir aucun scrupule à présenter l'incroyan-



SOURCE GOOGLE IMAGES

Aux yeux de John Locke, aucune foi religieuse ne devrait être le résultat ou l'objet d'un moyen de coercition ou de sanctions.

ce ou l'athéisme comme conciliable avec la laïcité mais qu'ils fassent une crise de nerfs parce qu'ils croient que le programme présente la croyance. Ils semblent prisonniers d'une représentation de l'enseignement qui s'apparente à de l'endoctrinement.

Je reconnais que certains, comme Jacques Godbout, en ont à dire à ce chapitre, mais cela les excuse-t-il de givrer à leur tour les fenêtres de nos écoles pour que les enfants ne voient pas les systèmes moraux et religieux des autres, sous prétexte qu'ils pourraient en être troublés et qu'ils devraient se limiter à apprendre les règles de la grammaire ou les théorèmes de la géométrie?

Prenez un exemple actuel: les jeunes ont vu les émeutes au Tibet, et si vous leur présentez, même au primaire, le lamaïsme tibétain et son cadre religieux, qui est le bouddhisme, cela a-t-il pour effet de les endoctriner et de les transformer en adeptes de la réincarnation? Soyons sérieux!

De la même manière, si vous présentez à un jeune une position non religieuse sur un sujet comme l'euthanasie ou l'avortement, cela a-t-il pour effet de l'empêcher de réfléchir sur les fondements spirituels, voire métaphysiques, de la vie ou de l'identité humaine? Ces militants laïques sont tellement habitués à l'endoctrinement, autant pour l'avoir subi que pour l'avoir pratiqué durant les années de plomb du marxisme of-

ficiel, qu'ils en voient les effets pernicieux partout! On peut être d'un avis différent et penser que la connaissance est au contraire la meilleure thérapie contre les positions rigides et les préjugés.

Les enseignants auront à cet égard une responsabilité importante: se tenant à bonne distance autant de la croyance que de l'incroyance, ne faisant la promotion ni de l'une ni de l'autre, ils auront à cœur de montrer ce que sont les positions religieuses et les positions séculières sur toutes les questions qui feront l'objet de leur travail avec les jeunes, et ce, en tenant compte du développement des jeunes de six à dix-sept ans. C'est un défi, mais c'est le seul possible.

Reconnaissance plus que tolérance

LD. Je vous ai entendu dire, lors d'un débat, que l'horizon d'ECR n'est pas d'abord la tolérance puisque la tolérance, c'est un minimum, c'est supporter l'autre. Vous préférez parler de «reconnaissance». Pourquoi?

GL. Bien qu'elle soit essentielle à l'exercice de la vie démocratique en raison de la nécessité de ne pas discriminer les personnes selon leurs croyances, la culture religieuse de notre époque exige de nous une attitude plus active. C'est ce qui nous est proposé par des penseurs comme Axel Honneth, un philosophe qui s'inscrit dans la lignée de la théorie critique de Frankfurt.

Le concept de la reconnaissance est un héritage hégélien, chacun étant invité à reconnaître l'autre non seulement dans sa singularité mais aussi dans sa force spécifique: la société se constitue de cet exercice, comme l'ont si bien montré Charles Taylor et, plus récemment, Michel Seymour. Parmi les objectifs principaux du cours ECR, nous trouvons cette finalité de la reconnaissance de l'autre, placée en vis-à-vis avec la recherche du bien commun: la délibération démocratique qui attend le jeune à la sortie de l'école le trouvera en effet très démuné s'il n'a pas été formé à la considération de l'égalité de toutes les personnes en valeur et en dignité.

La force des préjugés, les discriminations toujours si faciles au sein de la majorité, la tyrannie des stéréotypes sur les cultures différentes, tout cela doit être contredit par un exercice rigoureux de la reconnaissance, et pas seulement par la tolérance.

C'est la raison pour laquelle les compétences sollicitées par le programme sont cohérentes: l'éthique conduit le jeune à la saisie des principes, la culture religieuse lui donne les connaissances pour saisir l'identité des autres et aussi, par une forme de réciprocité, la sienne propre. Le dialogue, enfin, constitue le terrain commun de la vie démocratique, c'est le socle principal du programme, et je pense que Locke, s'il en avait connu le concept, l'aurait encouragé!

Georges Leroux est professeur retraité au département de philosophie de l'UQAM. Il a publié en 2007 *Éthique et culture religieuse - Arguments pour un programme* (Fides) et a livré plus récemment son analyse des enjeux actuels dans *Les Défis de la formation à l'éthique et à la culture religieuse* (Québec, PUL, 2008, sous la direction de P. Lebluis et J.-P. Béland).

Vous avez des suggestions, un commentaire? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com.